

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - MARS 2016

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Mise en place des institutions de la IVème République, élections régionales.....	4
▶ La fusillade Anjozorobe, affaire d'Etat ?.....	6
▶ Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie.....	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	10
▶ Traite, prostitution de mineurs.....	10
▶ Insécurité, vindicte populaire.....	11
▶ Justice, affaire du rapt de Toamasina, gouvernance.....	13
▶ Education, santé, assainissement.....	16
▶ Médias, liberté d'expression.....	17
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	18
▶ Ressources naturelles, bois de rose, foncier.....	18
▶ Environnement, calamités naturelles, assainissement de la capitale.....	22
▶ Bailleurs de fonds, Banque mondiale, FMI, coopération.....	23
▶ Vie des entreprises, divers.....	25

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

01/03 - Depuis le début de l'année le gouvernement croûle sous le feu croisé des critiques. Elus et entités politiques, représentant de la communauté internationale, organisations de la société civile, organisations patronales, n'ont cessé de dénoncer l'inefficacité des mesures prises ou annoncées et les mauvais résultats constatés. Les bruits annonçant un changement de gouvernement se font de plus en plus insistants. En retour, Hery Rajaonarimampianina a simplement déclaré : « *Cela se fera en temps voulu* ». Pour le SeFaFi, le chef de l'État ne peut pas se désolidariser des échecs du gouvernement. Si remaniement il doit y avoir, l'Observatoire réclame un « *réel changement suivant un cheminement clair, et non pas juste du copinage* ». Le premier ministre est la cible privilégiée des critiques mais pour *L'Express* « *le comportement et les actes de certains ministres font aussi tâche* ». Les élus locaux dénoncent régulièrement les malversations supposées de certains ministres et depuis quelques jours l'annonce par Singapour de la possible implication d'un ministre dans l'affaire des bois de rose saisis a contribué à renforcer le doute sur la capacité de l'équipe gouvernementale à rétablir l'État de droit.

D'après les observateurs, le remaniement tant évoqué dans le microcosme politique pourrait pourtant être différé afin de ne pas ternir l'image de la Grande île et donner l'impression aux partenaires que la stabilité politique n'est pas acquise. 2016 sera en effet une année riche en rendez-vous internationaux : missions du FMI pour le déblocage du Fonds élargi de crédit (FEC), conférence des bailleurs prévue à Paris au printemps, Sommet de la SADC en octobre, Sommet de l'OIF en novembre... Les bailleurs attendent par ailleurs avec impatience la mise en place des dernières institutions prévues par la Constitution, notamment la HCJ. « *L'on constate qu'effectivement, il y a un malaise à la tête de l'État. Le pouvoir veut, toutefois, montrer l'image d'une stabilité retrouvée. (...) Avec les différentes échéances de cette année, il pourrait ne pas vouloir faire face à une nouvelle tension politique, car un changement de premier ministre entraînerait forcément une nouvelle fracture* », a soutenu Me Annie Rakotoniaina, membre du SeFaFi. L'opportunité conjoncturelle serait donc le principal argument présidentiel pour écarter l'éventualité d'un changement de gou-

vernement. Le général Ravelonarivo pourrait aussi devoir gérer une certaine tension au sein de son gouvernement, avec les frictions causées par le dossier des bois de rose saisis à Singapour.

Ces derniers temps, le premier ministre Jean Ravelonarivo n'est plus présent lors des cérémonies officielles présidées par le chef de l'Etat. Lors de la concertation nationale sur le « *kere* » qui s'est tenue dans le Sud, son équipe a dû rebrousser chemin. Pour certains observateurs, le divorce semble consommé entre le chef de l'Etat et son premier ministre mais ce dernier ne manque pas une occasion d'affirmer qu'il ne démissionnera pas. Reste la menace d'une motion de censure, toujours latente...

01/03 - Cérémonie de commémoration du 80ème anniversaire de la création du syndicalisme à Madagascar. Les partis TIM et Mapar s'y sont affichés côte-à-côte mais les représentants de l'Etat ont brillé par son absence. Les photos des leaders des deux formations ont fait le buzz sur les réseaux sociaux, déchaînant les passions des partisans respectifs des deux courants, les uns et les autres s'accusant de trahison ou de connivence. Pour Augustin Andriamananoro du Mapar, il y avait dans l'air comme un parfum de réconciliation nationale. Les interventions des syndicalistes n'ont pas épargné l'Etat pour son attitude face aux revendications syndicales de ces derniers mois. « *Il n'y a jamais eu autant de non-respect des droits syndicaux que maintenant. Les leaders syndicaux sont jetés en prison* », a vilipendé le député Paul Bert Rahasi-manana, dit Rossy, membre du syndicat des artistes.

« **Encore du riffi dans la gestion financière de l'Assemblée nationale** », titre **Tribune**. Des députés se plaignent du non-paiement de leurs tickets carburant depuis plusieurs mois et des employés de l'Assemblée dénoncent des retards dans le versement de leur traitement. Des élus accusent à nouveau le bureau permanent de détournement de fonds. Freddy Mahazoasy, membre du bureau, explique ces dysfonctionnements par des retards administratifs imputables au ministère des finances. L'opacité de la gestion financière de l'Assemblée demeure une source permanente de tension en son sein, relèvent les médias.

Des députés du Mapar annoncent leur intention débiter la collecte des signatures nécessaires à la demande de convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée pour examen du projet de destitution du bureau permanent. Si la majorité simple suffit pour cette démarche (76 sur 151), le vote positif de deux tiers des députés (101) est requis pour faire aboutir le projet. A priori le HVM, le TIM et le Leader Fanilo ne sont pas partants.

24/03 – Sans être mis à la diète, les parlementaires devront se contenter de leurs avantages actuels. Le conseil des ministres n'a pas accédé à leur demande d'augmentation. Le gouvernement a adopté un décret modifiant et complétant certaines dispositions portant sur les salaires, accessoires, indemnités et avantages en nature du président de l'Assemblée nationale, des membres du bureau permanent et des députés. Un décret similaire a été adopté pour le Sénat. Pour *L'Express*, ces textes ne répondent pas aux attentes des parlementaires, qui espéraient une augmentation de leurs avantages. Leurs indemnités seront largement forfaitisées et harmonisées. Les députés devront en outre se contenter de quatre assistants permanents, alors qu'ils en exigeaient cinq. Ils continueront à bénéficier de quatre assistants non permanents. Les chèques carburants, à l'origine de nombreux trafics, sont supprimés. Pour payer leur carburant, les parlementaires devraient utiliser une carte à puce. Les crédits alloués devraient permettre la reprise des missions parlementaires à l'étranger, objet de toutes les convoitises et sources de rivalités au sein des groupes parlementaires.

01/03 - Le processus de succession à la présidence de la FJKM est enclenché après la « suspension » du pasteur Lala Rasendrasahina et la délégation de pouvoir accordée à Marc Ravalomanana, vice-président laïc de l'Eglise. Cette affaire politico-religieuse continue d'alimenter les débats. Pour les observateurs, le pouvoir s'activerait pour que le tandem dirigeant ne soit pas reconduit au grand synode d'Antsirabe du mois d'août. Pour Marc Ravalomanana, l'enjeu est de taille : rester au sein du bureau central de l'Eglise lui permettrait d'affronter dans les meilleures conditions la présidentielle de 2018, utilisant comme par le passé la FJKM comme machine électorale au service de ses intérêts. A l'allure où vont les choses, le pasteur Lala Rasendrasahina ne briguera pas un quatrième mandat. L'équipe de Marc Ravalomanana serait donc obligée de trouver un candidat crédible pour assurer sa succession. L'ancien chef de l'Etat ne sera pas candidat car le président doit être un pasteur. Dans l'actuel bureau central, deux noms circulent : ceux du pasteur Zarazaka Jean-Louis (vice-président) et du pasteur Marinasy (secrétaire général). Mais ceux-ci pourraient être handicapés par le critère ethnique, estime *Midi*.

La FJKM tenterait d'expulser l'IEP de ses locaux. Marc Ravalomanana, vice-président laïc de la FJKM, se retrouve face à Davida Rajaon, président de l'institut. Un casse-tête judiciaire qui s'apparente à un duel fratricide. Davida Rajaon, avait été « *Chief of staff* » de la présidence et ministre de l'industrie, du commerce et du développement du secteur privé sous le premier mandat de Marc Ravalomanana. Remplacé lors d'un remaniement, il a été relégué en 2006 directeur général du FID, où une présumée affaire de détournement de fonds dans le cadre du projet « *Education pour tous* » l'avait conduit en prison. Une accusation non retenue par le tribunal, qui l'avait relaxé et lavé de tout soupçon.

La nouvelle affaire repose sur un bail signé en 2011 par lequel l'IEP louait pour 8 ans des locaux appartenant à la FJKM. Le dernier synode de l'Eglise ayant décidé le transfert de son siège dans ces locaux. Une procédure judiciaire aurait été engagée pour expulser l'IEP avant le terme du bail. Le contrat signé avec la FJKM prévoit néanmoins un préavis de neuf mois, ainsi qu'une indemnité d'éviction. L'IEP affirme ne pas avoir reçu de préavis et exige le respect de la procédure légale. « *Contrairement aux rumeurs, le FJKM n'a pas demandé à l'IEP de quitter l'immeuble* », a fait savoir l'avocat de l'Eglise, laissant entendre que le conflit ne porte que sur la révision à la hausse du loyer. Les responsables de l'IEP souhaitent que cette affaire soit réglée à l'amiable. Un appel au dialogue a été lancé, « *afin de préserver l'image de cet institut, qui, après cinq ans d'existence est devenu une université de renommée internationale* », écrit *Midi*. Marc Ravalomanana se retrouve en première ligne dans ce litige le président de l'Eglise protestante, le pasteur Lala Rasendrahassina, s'étant mis en retrait depuis qu'il a été surpris par la brigade criminelle à la sortie d'un « *salon de massage* ». « *Marc Ravalomanana n'a pas perdu du temps pour son retour aux affaires ... culturelles !* », ironise *Madagascar Matin*. Même tonalité pour *La Vérité*, qui juge que Marc Ravalomanana, tout juste arrivé aux commandes de la FJKM, s'est empressé de régler ses comptes.

19/03 - Le procès FJKM-IEP renvoyé au 1er avril à la demande des églises protestantes. « *La décision du synode [de récupérer les locaux loués à l'IEP] ne nous concerne pas, cela n'est pas inscrit dans le contrat de bail* », se défend l'institut qui table l'essentiel de sa plaidoirie sur « *le non-respect du contrat de bail* », par l'église réformée. Outre l'attente de la fin de l'année d'étude en cours, l'IEP affirme : « *Nous sommes prêts à accepter ce que souhaite la FJKM, que ce soit une révision du loyer ou l'expulsion. Seulement que cela se fasse dans le respect de la loi* ». L'institut requiert une expertise pour évaluer le taux d'augmentation du loyer et, le cas échéant, l'indemnisation d'expulsion.

02/03 - Le parti présidentiel HVM ne redoute pas une hypothétique alliance entre le TIM et le Mapar d'Andry Rajoelina, si l'on croit les explications de son président, Rivo Rakotovo. Une possible alliance entre les deux protagonistes de la crise de 2009 a été évoquée, après que des photos montrant des députés Mapar posant avec le couple Ravalomanana à l'occasion de la célébration des 80 ans de syndicalisme à Madagascar aient fait le tour de la presse et des réseaux sociaux. « *Le HVM n'a pas peur de l'opposition* », affirme Rivo Rakotovo. Fort de son succès aux élections communales, et dernièrement aux sénatoriales, le parti est parvenu à se positionner sur l'échiquier politique, ce qui n'est pas le cas pour l'instant pour ses principaux rivaux. Rivo Rakotovo déplore le fait qu'aucun de ces deux partis ne veuille se déclarer officiellement dans l'opposition, malgré leurs prises de position. « *Ce qui est inacceptable, c'est qu'ils pensent encore créer des troubles* », ajoute-t-il. Le TIM et la Mapar ont démenti un tel rapprochement et nié tout projet d'alliance.

26/03 - Marc Ravalomanana annonce officiellement sa candidature à la présidentielle de 2018. Une annonce qu'il a faite lors de sa rencontre avec une mission électorale du Pnud venue s'enquérir, à la demande du gouvernement, des besoins d'aide pour les scrutins de 2018 (création éventuelle d'un nouveau Pacem). L'ancien président a probablement fait savoir qu'il faudrait compter sur lui en 2018 pour éviter d'éventuelles tentatives de le mettre sur la touche. L'amertume causée par le « *ni...ni* » imposé par la communauté internationale lors des élections de fin de Transition ne semble pas en effet avoir été encore dissipée. Andry Rajoelina a déjà fait savoir qu'il sera sur les rangs en 2018, une manière également pour lui de prévenir toute velléité d'exclusion. Les deux protagonistes de la crise de 2009 souhaitent pouvoir s'affronter directement, sans être à nouveau contraints de se départager par le biais de candidats interposés. En 2018, par ailleurs, il est fort à parier qu'il faudra compter sur un chef de l'État sortant, candidat de substitution d'Andry Rajoelina, considéré désormais par ce dernier comme un traître à sa cause. La presse évoque à nouveau la possible alliance de circonstance entre les formations politiques TIM et Mapar, pour faire face à la tendance hégémonique du nouveau parti présidentiel, le HVM, qui, après avoir remporté les communales et les sénatoriales, s'apprête à faire une razzia de sièges aux élections régionales et provinciales. « *Tout est possible et envisageable si cela est dans un but commun et dans l'intérêt du pays* », a laissé entendre Marc Ravalomanana.

Dans l'attente de ces échéances, Marc Ravalomanana est omniprésent dans la capitale, où il exerce la fonction de coach de son épouse, première magistrate de la ville. « *A regarder de plus près, on a l'impression que Lalao est dans l'ombre de Marc Ravalomanana. (...) On se demande qui des deux ou les deux à la fois vont diriger la capitale. L'une a été élue officiellement et c'est l'autre qui est à la barre* », écrit *Midi*.

15/03 - Plus d'une dizaine de micro-partis se sont déclarés opposants auprès du ministère de l'intérieur mais ils sont pour la plupart sans élus, voire ne sont pas en règle avec la réglementation. La seule personnalité notable qui se soit déclarée opposante est Saraha Georget Rabeharisoa, présidente du nouveau parti libéral démocrate (PLD), membres de l'Alliance républicaine de Madagascar (Armada) pro-Rajoelina, fondatrice de l'ancien parti Vert et candidate à l'élection présidentielle de 2013. Le PLD n'a pas revendiqué le poste de vice-président dédié à l'opposition au sein de l'Assemblée nationale.

07/03 - Comment comprendre l'attitude de ces partis qui tirent à boulets rouges en permanence sur le pouvoir sans pour autant s'attribuer officiellement le statut d'opposant ? *Midi* s'interroge sur la signification de ce paradoxe. Des arguments contradictoires sont avancées pour justifier cette valse-hésitation. Etre avec le pouvoir en place permet de bénéficier des commodités de l'appareil d'Etat, de ses moyens matériels et financiers et de jouir d'une visibilité toujours utile dans les perspectives des présidentielles de 2018. Mais s'afficher avec le pouvoir, c'est aussi subir les conséquences d'un éventuel échec de sa politique et, compte tenu de l'hégémonie du parti présidentiel HVM, se trouver, en cas de crise, privé de liberté de parole et d'action et empêché de proposer une alternative politique. En se déclarant opposant, le parti qui aura franchi le pas se verra en outre privé de son trésor de guerre pour d'éventuelles consultations électorales. Persister dans l'opposition pourrait aussi conduire à la dissolution de la Chambre basse et à un nouveau scrutin législatif qui ne pourrait que lui être défavorable.

03/03 - Le premier ministre dément que son séjour en France ait été motivé par des raisons médicales. Il était « en mission officielle », affirme-t-il, en vue de nouer des partenariats stratégiques avec de grands groupes internationaux et des ONG. Les interlocuteurs rencontrés œuvrent dans des domaines aussi divers que le ciment, l'industrie sucrière, le pétrole, l'exploitation minière, les énergies, le transport maritime et la banque. La rencontre avec la fondation « *France liberté Danielle Mitterrand* » avait pour objet le financement d'adductions d'eau dans le Sud en proie à la sécheresse et au « *kere* ». Les représentants de ces investisseurs se rendront prochainement à Madagascar pour discuter des modalités de mise en route de ces différents projets.

09/03 - Journée internationale des femmes : les manifestations festives ont prudemment évacué toute revendication et ont été marquées par des démonstrations de force partisans. Une rivalité particulièrement exacerbée entre les partisans d'Andry Rajoelina (Mapar) et ceux du parti HVM au pouvoir. Chaque formation se targue d'avoir réuni le plus important cortège de femmes dans les principales villes du pays. A Antsiranana, les militantes du Mapar ont dû faire face à des éléments des forces de l'ordre qui ont voulu leur barrer l'accès à la célébration officielle présidée par la première dame, exigeant que les femmes du cortège pro-Rajoelina revêtent l'uniforme bleu et blanc du HVM. « *Les rivalités politiques ont eu raison de ce qui devait être des manifestations solidaires pour la parité* », déplore *L'Express*. Madagascar n'a jamais manqué de célébrer dignement le 8 mars mais carnivals ou animations folkloriques n'ont pas fait progresser la cause des femmes depuis des décennies, note *Madagascar Matin*.

04/03 - « Guerre de succession en vue au sein de l'Eglise luthérienne FLM », titre *La LOI*. Alors que le pasteur Endor Modeste Rakoto doit quitter en septembre sa position de chef de l'Eglise, les appétits autour de sa succession s'aiguisent. Ainsi, le pasteur David Rakotonirina, président du synode régional d'Antananarivo se voit prendre la relève. Mais certaines positions du pasteur ne sont pas sans faire grincer des dents au sein de l'Eglise. Parmi les idées de David Rakotonirina qui dérangent, sa volonté de remplacer tous les pasteurs du FLM dans la capitale nommés par Endor Modeste Rakoto. Le microcosme luthérien s'agite d'autant plus que le pasteur se déclare favorable au mariage homosexuel.

24/03 - La Gazette croit savoir que le ministère chargé de l'aménagement du territoire et des projets présidentiels aurait signé un contrat avec la communauté musulmane pour l'octroi de 2 000 parcelles de terrain. Le quotidien demande que la transparence soit faite sur cette opération. Le projet tel qu'on le présente n'a cependant rien de répréhensible, écrit-il : « *En effet, qui ne rêve pas d'un centre médical et d'une école effectivement gratuite ? (...) Les nouveaux centres musulmans seraient constitués chacun d'une mosquée, d'une école coranique et d'un dispensaire, les aides en espèces sonnantes et trébuchantes étant un plus. Ce système est promis à un succès certain avec l'aggravation de la paupérisation de la population et devant l'échec patent de l'Etat et des Eglises chrétiennes dans les secteurs éducatifs et de santé* ». La Constitution consacre la liberté de religion, grâce à laquelle les sectes se déclarant d'origine chrétienne foisonnent. « *Pourquoi s'insurgerait-on contre la construction d'une mosquée par commune alors qu'il y a dix fois plus de sectes ?* ». Mais *La Gazette* s'interroge sur la légalité d'un tel contrat, au regard du principe de laïcité de l'Etat. Quels sont les droits et obligations des parties signataires ? Qu'aurait éventuellement négocié le parti présidentiel HVM en vue des prochaines échéances électorales ? Qui finance ces constructions ? Y aurait-il un lien avec l'ouverture du ciel malgache à Turkish Airlines et bientôt aux compagnies du Golfe ?

► Mise en place des institutions de la IVème République, élections régionales

10/03 - La corruption affecterait la désignation du représentant de la société civile au sein du Haut conseil pour la défense de la démocratie et de l'Etat de droit (HCDDDED). Les rivalités internes à la so-

ciété civile seraient exacerbées par l'intervention d'hommes politiques qui tenteraient de placer leurs protégés, explique *Madagascar Matin*. « Cette élection prévue pour le 11 mars est biaisée d'avance puisque les candidats favoris, soutenus par des partis politiques, ont déjà tout fait pour accaparer les voix des électeurs », affirme un responsable d'association. 300 associations et ONG sont concernées par la désignation d'un unique représentant.

15/03 - La société civile réclame le réexamen des dossiers de tous les candidats au HCDDDED, en collaboration avec le Bianco et le CSI. 369 électeurs représentants d'associations s'étaient positionnés pour participer au vote mais seuls 69 ont été retenus. 8 des 19 candidats n'ont pas été autorisés à postuler. Deux d'entre eux ont déposé une plainte auprès du Conseil d'Etat. Les OSC déplorent « une étrange discrimination dans la sélection des dossiers des candidats, le manque de transparence et le flou sur les 69 associations électorales ». Aucune justification n'a été fournie au rejet des 300 associations qui n'ont pas été autorisées à participer au scrutin, affirment les contestataires. Jacques Michael Ravalitera, membre de la commission ad hoc justifie en revanche ces exclusions : « Nous n'avons fait que suivre les critères légaux. Ceux qui n'ont pas été retenus n'œuvrent pas pour la défense de la démocratie, des droits de l'homme ou de l'État de droit », explique-t-il. Les OSC exigent que leur représentant au sein du HCDDDED soit une personnalité totalement indépendante. Parmi les 8 postulants retenus, elles notent la présence d'une ancienne candidate aux sénatoriales présentée par le Mapar d'Andry Rajoelina.

16/03 - La commission de sélection ad-hoc suspendue par le ministère de la communication et des relations avec les institutions pour faire taire les querelles au sein de la société civile. « Les OSC seront appelés à mettre en place une nouvelle commission ad-hoc pour préparer l'élection de leur représentant », indique le communiqué de presse. Le ministère semble ainsi dégager toute implication de l'État dans la procédure contestée de désignation du représentant de la société civile.

23/03 - Les incidents qui ont émaillé l'élection du représentant de la société civile au sein du HCDDDED ont donné naissance au mouvement Rohy (Rindran'ny Olompirenena Hiarovana ny Iarahamanana) qui regroupe l'ensemble de la société civile malgache. Rohy revendique de pouvoir organiser cette élection, sans immixtion du pouvoir politique et avec l'appui du Bianco et du CSI.

12/03 - Démocratie locale : le KMF/CNOE critique le projet de nomination des chefs fokontany par les chefs de district. « Les fokontany sont les structures de proximité par excellence, la base du développement. En principe, ses dirigeants doivent être une émanation de sa population et doivent donc être élus », juge Patricia Raharisoamalala, secrétaire général, qui se dit préoccupé par le projet de décret instaurant ce mode de désignation. Dans la hiérarchie des circonscriptions, le maire élu risque en effet d'être entouré, en amont et en aval, d'hommes qui vont servir le pouvoir central et ses intérêts politiques. Le KMF/CNOE suggère qu'au minimum les chefs fokontany soient nommés par les maires élus. Il milite pour que les fokontany soient reconnus comme des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Le KMF/CNOE n'hésitera pas à utiliser toutes les voies de recours si le décret ministériel s'oppose aux principes démocratiques qui sont ceux de la société civile.

18/03 - Le SeFaFi s'insurge contre le projet de décret fixant les « règles relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions des fokontany » adopté récemment par le conseil du gouvernement¹. Il rappelle que « le fokonolona est le lieu par excellence de la vie commune, où se côtoient les générations, se transmettent les valeurs et s'expriment les opinions. Structure de gestion de la collectivité de base, elle a été popularisée par Andrianampoinimerina et généralisée dans le royaume de l'Imerina. La colonisation n'a pas réussi à l'affaiblir et le colonel Ratsimandrava en avait fait, jusqu'à son assassinat le 11 février 1975, le symbole d'une politique à la fois modernisatrice et fidèle aux valeurs traditionnelles ». Le SeFaFi estime que pour l'heure, les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) restent des coquilles vides, à la fois parce qu'elles ne disposent pas de budget propre (toutes les dotations leur sont « octroyées » par le pouvoir central, en fonction évidemment de leur docilité politique) et parce qu'elles n'ont ni légitimité populaire (leurs responsables ne sont pas élus par les citoyens) ni autonomie institutionnelle. « La boucle est bouclée : exit la démocratie, les citoyens n'ont plus à voter, l'État y pourvoit. La décentralisation est enterrée, le centralisme triomphe », conclut le SeFaFi.

18/03 - Réconciliation nationale : le mandat de 3 ans de l'équipe du général Sylvain Rabotoarison au sein du FFM (Filankevitry ny Fampihavanana Malagasy) a pris fin. Le comité d'experts chargé de l'élaboration des textes et structures qui doivent lui succéder travaille depuis plusieurs mois, sans avoir encore abouti. *Tribune* écrit : « Qui peut dire exactement ce qu'elle a fait pendant son mandat de 3 ans ? Difficile à dire, car finalement on ne sait rien. (...) L'organisation de la grande réunion sur la réconciliation nationale qui aurait dû être une des missions principales du FFM lui a été ôtée au bénéfice du FFKM et avec les

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/20/43/448497/109670059.pdf>

résultats qu'on sait. Pourtant, au début de son mandat, pour avoir quelque chose à dire, le chef de l'Etat n'a cessé de répéter à tout bout de champ et en toutes occasions que la réconciliation nationale constitue sa priorité. Dans ce domaine, seul l'ancien président Marc Ravalomanana a gagné ».

18/03 - Selon le président de la République, aucun calendrier n'est encore prévu pour la mise en place de la HCJ. L'absence de cette institution a pourtant déjà coûté une part des aides européennes à Madagascar, note *L'Express*. Plusieurs analystes s'accordent par ailleurs à considérer qu'une HCJ opérationnelle contribuerait fortement à la stabilité politique, en offrant la possibilité de poursuivre en justice les hautes autorités étatiques suspectées de malversations. Ce qui éviterait les débats stériles, voire clivant, sans qu'aucun coupable ne soit juridiquement reconnu et sans qu'aucune sanction ne soit prononcée. Sur le plan des relations internationales, la mise en place de la HCJ, ainsi que de la chaîne spéciale contre les trafics illicites des ressources naturelles, sont fortement attendues par les partenaires. Lors du dialogue politique entre l'UE et l'exécutif, en février, Antonio Sanchez-Benedito, ambassadeur de l'UE, a fait part d'une certaine impatience de l'Europe quant à la mise sur pied de la chaîne spéciale. Une impatience partagée, notamment, par l'ambassade américaine. Ces retards ont conduit à l'ablation d'une partie des aides concernant le contrat d'appui à la consolidation des services de l'État.

« La mise en place de la HCJ attend encore les représentants des institutions qui n'ont pas élu les leurs. Cela, je suppose, n'est pas du ressort du président de la République », s'est défendu le chef de l'Etat en réponse à une interpellation de la presse. Or la HCDDDED n'est pas encore en place et le Sénat est hors session. La proposition faite par son président de convoquer le Sénat en session extraordinaire n'a pas été suivie.

09/03 - Le KMF/CNOE doute que les élections régionales envisagées pour le mois de juin se déroulent dans des conditions plus favorables que les sénatoriales. *« A l'allure où on avance, on ne peut espérer de grand changement »* estime l'organisation, qui déplore que ses recommandations soient restées lettre morte. Principales préoccupations : la garantie de la confidentialité des votes, qui ne serait pas assuré lorsque les urnes, comme pour les sénatoriales, sont placées au niveau des communes, et les risques de corruption des grands électeurs. La société civile se félicite malgré tout du fait que pour la première fois à Madagascar les chefs de région ne seront pas désignés par le pouvoir.

17/03 - La marge de manœuvre de l'exécutif pour la tenue des élections régionales fin juin s'amenuise. Le décret de convocation du collège électoral tarde à être signé, alors que le délai imparti est de 90 jours au minimum. Outre la convocation des maires et des conseillers communaux, l'exécutif devra aussi s'atteler à mettre en vigueur le cadre juridique des régionales. *« Tous les paramètres ne sont pas encore réunis, (...) des textes spécifiques sont nécessaires pour que nous puissions nous engager dans les élections »,* indique le président de la CENI.

23/03 - Le président du Sénat, Honoré Rakotomanana, confirme indirectement le projet de révision de la Constitution. *« Il ne s'agit pas d'une révision pour empêcher telle ou telle personne mais portera surtout sur les compétences des collectivités décentralisées »* annonce-t-il. L'objectif serait d'accorder une plus grande autonomie aux provinces et de transférer des compétences du pouvoir central vers les collectivités décentralisées. Il est probable aussi que le mode de désignation du premier ministre serait remanié pour donner au chef de l'Etat plus de pouvoir dans le choix du chef de gouvernement, la Constitution actuelle contraignant les deux hommes à cohabiter en cas de désaccord. Honoré Rakotomanana pourrait se reposer sur la majorité écrasante du parti présidentiel HVM au Sénat pour faire adopter sa réforme. *Midi* évoque pour sa part l'organisation d'un référendum constitutionnel. *La Gazette* affirme que Hery Rajaonarimampianina *« a mis en place une équipe restreinte en charge d'examiner en secret les termes d'une réforme constitutionnelle dont le but inavoué est d'écarter Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana »* de la présidentielle de 2018.

► La fusillade Anjozorobe, affaire d'Etat ?

04/03 - Le fils du président, Matthieu Rajaonarimampianina, mis en cause par certains médias dans une fusillade née d'un litige foncier sur une exploitation de cristal de roche près d'Anjozorobe. L'affaire a rapidement pris des proportions et viré à la surenchère politique. Un ancien membre du CST, proche de l'ancien premier ministre, Monja Roindefo, originaire de l'Androy, associé à des notables de cette région du Sud, n'ont pas hésité à dénoncer le fils du chef de l'Etat comme l'un de ceux qui ont tiré sur les exploitants et aurait été à l'origine du décès et de la disparition de l'un d'eux. Le drame fait suite à un litige foncier vieux de plusieurs mois portant sur une exploitation minière et opposant les proches du chef de l'Etat à un exploitant originaire de l'Androy, Yarmand, qui avait loué la carrière au dénommé Alphonse Randrianarimanana, proche du fils du président. Chaque camp affirme disposer de documents officiels attestant de ses droits sur le terrain. Las des disputes, Matthieu Rajaonarimampianina, accompagné d'un huissier et assisté par des éléments de forces de l'ordre, se serait rendu sur place pour faire exécuter une décision de justice.

Des tirs auraient touché les exploitants, qui ont pris la fuite. L'un d'entre eux, blessé, serait porté disparu. Ses proches soupçonnent les forces de l'ordre de l'avoir enterré et réclament la restitution du corps. L'ancien premier ministre, Kolo Roger, fraîchement élu sénateur dans la province de Toliara, soutenu par le HVM, est intervenu pour prôner le dialogue et l'apaisement dans un conflit qui menace de prendre un tour ethnique. Les natifs de l'Androy rappellent l'affaire de Tsiroanomandidy, où « des Antandroy avaient été exécutés par les forces de l'ordre » à la fin de l'année dernière. Un associé de l'exploitant de la mine dément les propos tenus par les « Zanak'Androy » : « un individu a été blessé durant les cafouillages provoqués par des tirs en l'air effectués par les gendarmes mais il n'y a eu aucun mort », affirme-il, ajoutant qu'aucun proche du président n'était sur les lieux.

L'Express condamne la légèreté avec laquelle une certaine presse fait une lecture ethnique de l'affaire d'Anjozorobe pour déstabiliser le pouvoir. « Mathieu arrêté en Thaïlande pour trafic de drogue, Mathieu repreneur du Café de la gare, Mathieu meurtrier dans une carrière... Qu'est-ce qu'on n'a pas dit sur ce Mathieu dont personne n'a vu la tronche mais que d'aucuns voient dans tous les scandales qu'on est enclin à mettre sur le dos de son père de président. (...) La cabale continue avec cette histoire d'Anjozorobe dans laquelle il n'a visiblement rien à voir. (...) On peut tout reprocher au régime de son père mais procéder de la sorte est certainement la manière la moins élégante pour le déloger, le procédé le moins intelligent pour accéder au pouvoir. Telle que l'affaire a été montée, on sent que l'objectif est de déstabiliser le pouvoir à travers une justice populaire. On comprend mal pourquoi une échauffourée entre deux exploitants miniers ayant une affaire pendante au niveau de la justice aboutirait à un conflit ethnique entre les Antandroy, présentés comme des croque-mitaines, et les Merina. (...) Il faut en finir avec ce raccourci chaque fois où il y a un enjeu politique ».

La gendarmerie ainsi que la garde présidentielle, après avoir confirmé la présence du fils du président à Anjozorobe, se sont rétractés. Pour le général Florens Rakotomahanina, commandant régional de la gendarmerie, les gendarmes n'étaient pas en mesure de reconnaître le visage du fils du président. « Les gendarmes qui étaient requis par huissier n'ont pas vu le fils du président de la République mais ils ont vu des gens arriver, des gens qui ont fait le coup de feu, explique-t-il. Les tirs étaient en l'air et personne n'a été touché, ni blessé par balles ». Les coups de feu auraient retenti trente minutes environ après que la délégation ait quitté la carrière. La présidence de la République aurait ordonné l'ouverture d'une enquête.

Hery Rajaonarimampianina lui-même a fini par démentir catégoriquement l'implication de son fils. Selon lui, il s'agit de « rumeurs et de manœuvres politiques ». Mon fils « était dans un autre endroit, a-t-il assuré. Mon fils n'est pas un magicien, il n'était pas sur place. Si vous avez des preuves, je voudrais bien que vous me les donniez. Ce n'est pas la première fois que ma famille a été citée comme étant impliquée dans des affaires douteuses. L'entourage du président sert de bouc émissaire, pour aboutir vers ma personne. On voudrait m'opposer aux Antandroy. On veut dénigrer le président. Ce n'est pas de cette manière qu'on va développer le pays ».

05/03 - L'Express s'étonne de la célérité inhabituelle avec laquelle la gendarmerie a publié les résultats de l'enquête « « extra-judiciaire » qu'elle aurait lancé de sa propre initiative : « On aimerait bien, en passant, que la gendarmerie fasse preuve d'autant de promptitude quand il s'agit d'enquêter sur d'autres affaires impliquant ses éléments. Comme dans l'affaire Jean-Pierre Randrianamboarina, par exemple. Six mois plus tard, il est toujours question d'enquête 'en cours'. (...) A moins évidemment que les gendarmes ne sachent faire preuve de célérité que quand il est question de dire qu'ils sont innocents et qu'ils n'ont rien fait. Ce qui évidemment ne signifie pas que ce soit la vérité. On peut aussi penser que les gendarmes ont été rapides parce qu'il fallait absolument que le fils du président soit innocenté de tout ce que les rumeurs l'ont accusé. (...) L'implication des gendarmes dans cette affaire ne fera qu'indiquer que les forces de l'ordre servent davantage le chef de l'État et sa famille que les citoyens et la patrie. (...) Il y a quelques semaines, alors qu'une autre proche du chef de l'État avait été victime de 'bruits' et de 'rumeurs', Ambohitsorohitra a préféré chercher la preuve de l'innocence de cette collaboratrice auprès d'une ambassade étrangère avant de tout démentir. Et comme si une parole présidentielle ne pouvait pas suffire à faire taire les bruits, la présidence a obligé le ministère des affaires étrangères à violer une correspondance diplomatique pour 'innocenter' la fameuse conseillère². Un mot du président n'aurait peut-être pas suffi à faire taire les rumeurs sur son fils. Il n'aurait pas été objectif, aurions-nous entendu. Mais une enquête officielle, judiciaire et indépendante, qui mettrait en avant le caractère diffamatoire de tout ce qui a pu être dit, rétablirait la vérité, et ferait réfléchir ceux qui auraient tendance à user et abuser des rumeurs ».

Le procureur de la République indique qu'une plainte contre les auteurs des tirs a été déposée au tribunal de première instance d'Antananarivo.

² Cf. Revue de presse décembre 2016 p 15 et 16
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

Face à la tournure prise par l'affaire d'Anjozorobe, l'ordre des journalistes (OJM) a lancé un appel à la prudence à l'attention des professionnels de l'information. Il leur recommande de respecter l'éthique et de la déontologie du métier. L'OJM exhorte « *tous les confrères à éluder toutes les démarches manipulatoires qui tendent à inciter à la haine que ce soit raciale ou tribale et autres dérives tendant à nous discréditer vis à vis de l'opinion publique, tout en respectant les informations qui leur sont parvenues* ».

07/03 - Le bureau national des huissiers de justice affirme qu'aucun coup de feu n'a été tiré durant l'expulsion des occupants illicites de la carrière. Un procès-verbal a seulement été dressé suite au refus de certains occupants d'obéir à l'ordre d'expulsion. Les sept membres des forces de l'ordre qui assistaient l'huissier se sont retirés dès les opérations achevées. Le bureau national des huissiers nie la présence sur les lieux d'un individu ayant des liens avec un haut personnage de l'Etat.

09/03 - La famille de la victime décédée suite aux tirs, dont l'origine reste non élucidée, a été convoquée par le tribunal de première instance pour audition.

10/03 - Les « Zanak'Androy » ont décidé de publier l'identité du présumé auteur de la fusillade. Il s'agirait d'un sous-officier de l'armée, annonce Midi. L'oncle de la victime, Tsimiondra Thomas, qualifie de « *mensonge* » les déclarations du commandant de l'Emmo/reg, le général Florens Rakotomahanina, qui a expliqué qu'« *aucun mort ni blessé n'a été recensé dans cette localité* ». L'ancien membre du Conseil Supérieur de la Transition exige toujours la restitution du corps de la victime. « *Nous disposons de nombreuses informations sur cette affaire* », a-t-il soutenu, réitérant qu'« *un proche du président de la République était bel et bien présent sur les lieux* ». « *Nous ne reculerons pas malgré les menaces d'arrestation* », a-t-il affirmé. Pour lever toutes les contradictions sur ce dossier, *La Vérité* invite la présidence de la République à déposer plainte contre ses accusateurs. Seul un procès public permettrait de faire la lumière sur les tenants et aboutissants de cette controverse qui éclabousse le pouvoir.

Une association dénommée « *Rassemblement des patriotes progressistes et amis de Madagasikara pour la refondation* » a été créée avec pour mission de revendiquer le corps annoncé disparu de la présumée victime.

24/03 - Rebondissement dans l'affaire Anjozorobe. La famille de la prétendue victime de disparition annonce des compromis et des arrangements. « *Les situations ont été arrangées, des compromis ont été trouvés* », déclare Mahasoia Rezoloha qui, jusqu'alors, avait soutenu la mort, ou à tout le moins la disparition de son fils. « *Ceux qui seraient tentés de continuer à polémiquer sur cette affaire devront répondre de leurs déclarations et de leurs actes* », a-t-il poursuivi, avant de conclure que dès lors, « *l'affaire est close* ». Aucun détail n'a été donné sur les compromis ou les arrangements conclus. La famille et les proches de la prétendue victime se sont murés dans le silence. L'un d'entre eux a, à peine, laissé entendre que leur parent est effectivement décédé. Interrogé, le chef de la circonscription de gendarmerie, le général Florens Rakotomahanina, affirme n'être au courant d'aucune négociation. S'en tenant à la version qu'il avait donnée quelques semaines plus tôt, il martèle qu'« *il n'y a jamais eu de mort* ». L'association des « *Zanak'Androy* » déclare également ignorer l'existence d'un tel arrangement. La question du prétendu décès demeure donc entière. Seule est attestée l'existence de tirs en l'air, sans que l'on sache qui a tiré. Par ailleurs, l'absence sur les lieux du fils du président n'a toujours pas été prouvée. *La Gazette* laisse entendre qu'« *une grosse valise bourrée de billets de banque a été remise à qui de droit* » pour « *éteindre un incendie politico-ethnique particulièrement menaçant* ».

► Diplomatie, préparation du Sommet de la Francophonie

02/03 - Le président comorien apporte son soutien à la rétrocession des îles Eparses par la France, faisant le rapprochement avec sa revendication de rattachement de Mayotte à l'Union des Comores.

« *Par rapport au droit international, et même les Nations-unies le reconnaissent, Mayotte est comorienne. Il faut respecter et appliquer le droit international. Concernant les îles Eparses, nous soutenons Madagascar* », déclare Ikililou Dhoinine, président de l'Union des Comores en visite officielle à Madagascar. Les Russes, par le biais d'un de ses hauts dignitaires, ont déjà annoncé leur soutien à la démarche malgache, en marge d'une rencontre avec le général Jean Ravelonarivo, premier ministre, il y a quelques semaines.

Madagascar et les Comores ont annoncé le lancement, « *en temps opportun* », de consultations en vue d'effectuer la délimitation des frontières maritimes des deux pays. La possibilité d'alléger les procédures d'octroi de visa de séjour aux étudiants comoriens a également été discutée. 120 000 à 150 000 ressortissants comoriens vivaient dans la Grande île, dont 4 000 étudiants³.

³ RFI – 06/03/16 - Interview du ministre des affaires étrangères de l'union des Comores – 4'38 : <http://www.rfi.fr/emission/20160306-comores-madagascar-abdoukarim-mohamed-mae->

21/03 - Didier Ratsiraka appuie la revendication de restitution des îles Eparses. A l'occasion de la célébration des 40 ans du parti Arema dont il est le fondateur, l'ancien président a rappelé que les Nations unies se sont prononcées en décembre 1979 en faveur de la souveraineté malgache sur ces îlots. Il demande au président de la République française de rouvrir ce dossier. La SG de l'OIF, en visite à Madagascar pour la préparation du sommet de la Francophonie, affirme que des contacts sont en cours entre les deux pays.

03/03 - Les Etats-Unis réclament justice pour le leader étudiant Jean Pierre Randrianamboarina qui a subi des violences de la part de l'Emmo/reg il y a six mois. L'ambassadeur demande sur sa page Facebook que les promesses de respect de l'Etat de droit soient suivies d'effet. Il souligne que l'exécution d'une enquête approfondie et transparente est importante pour une démocratie comme Madagascar « *afin de prouver le respect de l'Etat de droit et de la redevabilité des autorités vis-à-vis des citoyens* ». Arrêté lors d'une manifestation étudiante à l'université d'Antananarivo, le leader étudiant a été tabassé avec brutalité et acharnement puis placé sous les fauteuils du véhicule de l'Emmo/reg. Interpellée par l'opinion qui s'est insurgé contre ce traitement inhumain et un usage excessif de la force, la communauté internationale, dont l'ambassadeur des Etats-Unis, a demandé des explications, tout en rappelant l'impérieuse nécessité du respect des droits de l'homme. En réponse à l'indignation générale, le commandant de la gendarmerie nationale avait annoncé devant la presse, le 3 septembre, l'ouverture d'une enquête pour déterminer « *la part de responsabilité de chaque partie et qui a réellement enfreint la loi* ». Et le général François Rodin Rakoto d'ajouter, « *soyez-en certain, s'il est prouvé qu'il y a eu des éléments qui ont dépassé les bornes, nous n'hésiterons pas à prendre les mesures en conséquence* », tout en reconnaissant que certains de ses hommes « *ont manqué de retenue* ». Les responsables des forces de l'ordre affirment avoir procédé à cette enquête mais n'a pas jugé opportun d'en divulguer les résultats. Le dossier serait bouclé et il appartient maintenant à la justice de s'en saisir. Au micro d'une station privée de la capitale, l'étudiant a déploré le fait que jusqu'ici l'enquête sur son passage à tabac n'ait produit aucun résultat et que sa demande d'indemnisation soit restée lettre morte. Joint au téléphone par L'Express, pour savoir si des sanctions avaient été prononcées en interne, le commandant de la gendarmerie a tenu à préciser que dans les forces armées « *la gestion des ressources humaines revêt un caractère secret, particulièrement concernant les sanctions* ».

04/03 - Luke Zahner, responsable des affaires publiques et culturelles à l'ambassade des États-Unis, déplore l'inertie de l'État concernant les affaires ayant trait, entre autres, aux droits de l'homme, à la lutte contre les trafics illicites des ressources naturelles et à la corruption. « *Nous avons été très clairs sur ce qui nous gêne : l'impunité et la corruption. Même notre ambassadeur [Robert Yamate] a déjà déploré le fait qu'aucun gros bonnet dans les trafics illicites ne soit arrêté. Il est inconcevable, par exemple, qu'une personne inculpée puisse prendre l'avion et s'envoler pour Maurice, alors que, lorsqu'on le veut bien, n'importe qui peut être appréhendé à l'aéroport d'Ivato et empêché d'embarquer* », a-t-il soutenu. S'attardant sur le trafic de bois de rose, il déclare encore : « *Si nous n'arrêtons pas de parler, même si c'est une prêche dans le désert, c'est parce que le trafic de bois de rose est une porte ouverte à plusieurs dimensions de criminalité. Il en est ainsi du blanchiment d'argent ou encore du trafic illicite d'autres choses plus dangereuses. Surtout que Madagascar se trouve sur un axe des trafics de produits dangereux. (...) Il y a des lignes que les bailleurs ne peuvent pas franchir* ».

Des ambassadeurs seront nommés très rapidement, affirme Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères. La nomination de diplomates à Bruxelles, Berlin, Paris et dans d'autres capitales francophones s'impose tout particulièrement, compte tenu du déblocage attendu du 11^{ème} FED et de la tenue du Sommet de la francophonie au mois de novembre. Aucun nouvel ambassadeur n'a été nommé depuis la prise de fonction de Hery Rajaonarimampianina. Des diplomates sont en poste depuis de longues années, alors que d'autres postes sont vacants depuis très longtemps. Le pouvoir souhaite impulser une nouvelle orientation à la politique diplomatique du pays et renforcer le volet économique de ses représentations à l'étranger mais le chef de l'Etat tarde à faire ses choix.

07/03 - Les ambassadeurs francophones s'unissent en vue de l'organisation du Sommet de l'OIF. Ils se sont réunis pour élire leur président et leur vice-président. L'ambassadeur de Suisse occupe le poste du président du groupe, ceux du Maroc et de France en sont les vice-présidents.

19/03 - 700 véhicules seront mis à la disposition des chefs de délégation qui seront les invités de marque du XVIème Sommet de la Francophonie, a fait savoir Mamy Rajaobelina, délégué général du comité d'organisation. A chaque chef de délégation seront attachées quatre autres personnes de sa propre délégation, qui bénéficieront d'une prise en charge par l'Etat malgache. Une convention a été signée avec le concessionnaire automobile SICAM pour transporter les invités de marque. « *Le groupe a pris cette initiative en sa qualité d'entreprise citoyenne* », indique le directeur général du groupe. Pour répondre à ceux qui reprochent aux organisateurs du Sommet des dépenses excessives et accessoirement inutiles, alors que la population s'enfoncé dans la misère, Mamy Rajaobelina indique que l'Etat va

débloquer pour ce Sommet l'équivalent de 7 millions d'euros. Une somme 3 fois inférieure à celle du Sommet de Dakar.

24/03 - La secrétaire générale de l'OIF, Michaëlle Jean, en visite à Madagascar pour la préparation du Sommet de novembre. « *On ne peut pas rêver meilleure campagne promotionnelle que d'accueillir un tel sommet chez soi. (...) C'est le sommet de l'attractivité* », a-t-elle affirmé, en réponse aux détracteurs qui mettent en avant un contexte socio-économique difficile qui serait peu propice à tenue d'une telle manifestation. Tablant sur le potentiel et les possibilités qu'offre le pays, elle soutient que le Sommet sera l'occasion de faire valoir l'attractivité de Madagascar, particulièrement, sur le plan économique et de la biodiversité. « *Comment peut-on résister au fait d'accueillir ce monde qui vient à vous ? C'est le monde qui vient à vous. Madagascar a beaucoup à offrir. Faites-vous confiance, projetez-vous. Aucun pays ne peut sortir seul* », a-t-elle lancé. Conjoncture internationale oblige, la question de la sécurité du Sommet a été parmi les nombreux points abordés au cours de la visite. Michaëlle Jean a mis en exergue la nécessité d'un vigoureux élan national pour faire de ce rendez-vous une réussite. Elle a placé Madagascar devant ses responsabilités concernant la réalisation dans les délais des équipements et infrastructures indispensables à l'accueil du Sommet.

Les défis à relever sont importants et le pari n'est pas gagné. La presse se montre dubitative quant à la mobilisation de la population, dont le souci premier est de lutter contre la pauvreté et de survivre. L'opinion redoute également que la préparation du Sommet relègue au second plan la lutte contre le « *kere* » dans le Grand Sud. L'État doit encore convaincre l'opinion qu'un sommet réussi aura des retombées pour le plus grand nombre et non pour une frange d'affairistes, comme l'écrivait récemment le SeFaFi dans un communiqué. La première journée de la visite officielle de la SG de la Francophonie a été marquée par l'inauguration du bureau régional de l'océan Indien, le 9^{ème} dans le monde. Il aura notamment pour vocation d'accueillir un des premiers incubateurs d'entreprise de l'île : « *Nous sommes, en tout cas dans l'esprit de la stratégie économique, pour soutenir l'entrepreneuriat, ici à Madagascar, mais avec une dimension aussi régionale. Soutenir des TPE, des PME en priorisant les initiatives économiques des jeunes et des femmes dans des filières créatrices d'emplois* », déclare Michaëlle Jean.

21/03 - L'UE affiche sa détermination à faciliter l'organisation de la présidentielle de 2018. L'ambassadeur Sanchez-Benedito annonce que les recommandations techniques formulées pour le scrutin de 2013 font actuellement l'objet d'un réexamen. « *Il y a eu pas mal de négligences lors des dernières élections. Maintenant, il est important de préparer le terrain pour 2018* », a-t-il souligné, pointant notamment du doigt l'établissement de la liste électorale. En 2013, à travers le Programme d'appui au cycle Electoral (Pacem), l'UE figurait parmi les premiers soutiens financiers des élections, à hauteur de plus de 13 millions d'euros. Ce montant sera-t-il revu à la hausse ? « *Il est encore prématuré de parler de somme et de modalités* », estime l'ambassadeur. Hery Rakotomanana, président de CENI, ne fait pas preuve d'un grand optimisme : il a estimé il y a quelques jours qu'une élection sans anomalie est impossible à Madagascar, écrit *La Dépêche*. Une délégation de la division assistance électorale du PNUD est en mission à Madagascar. Objectif : identifier les modalités d'aide des Nations unies en vue de la mise en place d'un nouveau Pacem, qui devrait couvrir la période allant jusqu'à la présidentielle de 2018.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Traite, prostitution de mineurs

09/03 - Suspension de l'activité des agences de placement à l'étranger. Suites aux divers problèmes rencontrés par les travailleurs envoyés à l'étranger par les agences de placement, l'Etat a décidé de suspendre cette activité qui s'exerce surtout de façon clandestine et concerne principalement des femmes. « *Trois pays sont autorisés à employer des travailleurs malgaches dont Maurice, Seychelles et Hong Kong. Pour le moment, les pays du Golfe sont strictement interdits car ils ne respectent pas le droit de l'homme* », explique Maharante Jean de Dieu, ministre de la fonction publique et des lois sociales, à l'occasion de la Journée mondiale de la femme. Des mesures sont prises par le ministère pour éradiquer ce trafic d'êtres humains, affirme-t-il.

23/03 - Une convention bilatérale entre Madagascar et l'Arabie Saoudite pour la migration des travailleurs est en cours d'élaboration. Le Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains (BNLTEH) annonce que l'envoi de travailleurs domestiques en Arabie Saoudite, suspendu officiellement depuis 2012, sera de nouveau autorisé. D'après son président par intérim, Charles Clément Rakololahy, une forte demande de travailleurs est enregistrée de la part des pays du Golfe, du Moyen-Orient, de Hong Kong et de Maurice. « *Nous sommes en train d'initier une convention bilatérale avec l'Arabie Saoudite qui nous demande de la main d'œuvre. L'Arabie Saoudite est un pays à risque, qui n'a pas ratifié la convention internationale sur les droits de l'homme. Ainsi, il existe des conditions que les deux pays doivent respecter* »,

avance Charles Clément Rakololahy, qui poursuit : « *On aura l'obligation d'informer les émigrants sur l'environnement du travail, la loi, ou encore la culture de la société qui va les héberger. Quant au pays d'accueil, il doit impérativement, veiller au respect du contrat de travail de l'employé et nous transmettre son adresse. En cas de problèmes il sera contraint de prendre les mesures adéquates et de nous communiquer la situation* ». « *L'envoi d'esclaves malgaches en Arabie Saoudite va pouvoir reprendre incessamment* », titre *Tananews*. Le syndicat des professionnels diplômés en travail social (SPDTS) a comptabilisé une quarantaine de ressortissants malgaches décédés dans les pays du Golfe et au Liban, entre 2009 et 2014, dont une majorité de femmes.

Quelques centaines de femmes réunies au sein de l'association des victimes de la traite (Avotra) réclament une plus grande implication de l'Etat dans la prise en charge et la défense des victimes. 16 cas de traite ont donné lieu à des poursuites en 2015, cinq peines d'emprisonnement ont été prononcées. La sanction des infractions liées à la traite des personnes varie de trois mois à 10 ans d'emprisonnement ferme assortie d'une amende de 500 000 à 20 millions Ar. Le non-signalement de ces infractions est aussi punissable. Toute personne observant des faits relevant de la traite de personnes sans les dénoncer peut écopier d'une peine de 3 à 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 50 000 à 250 000 Ar.

La SADC procède actuellement à la mise en place d'une base de données sur la traite des personnes dans les pays membres, en partenariat avec l'Unicef et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime.

18/03 - Explosion de la prostitution de mineures : une étude réalisée à Antananarivo et à Nosy Be par l'ONG Ecpat France Madagascar souligne que la démocratisation de l'accès à Internet est à l'origine d'une banalisation de la prostitution chez les jeunes filles mineures. 60 % de celles qui se livrent à cette activité sont âgées de 16 ou 17 ans, avec un niveau d'instruction qui dépasse souvent le secondaire. La plupart font appel aux réseaux sociaux sur portables ou fréquentent des cybercafés. De nombreuses adolescentes utilisent Internet dans le cadre de comportements « *pré-prostitutionnels* ». La situation est jugée accablante. Ecpat lance une grande campagne de sensibilisation auprès des jeunes, des parents et des autorités.

31/03 - Affaire de pédophilie à Nosy-Be : la police suisse interpelle André Gogniat. Son passeport lui a été retiré. L'interpellation-surprise du pédophile suisse a été motivée par une nouvelle plainte pour viol, déposée auprès des autorités judiciaires de Neuchâtel par une jeune femme malgache. Un témoignage accablant qui s'ajoute à une liste déjà longue. En effet, pendant deux longues années, trois fillettes âgées d'une dizaine d'années, originaires des Mitsio, ont été victimes d'un véritable esclavage sexuel. La défense du pédophile consiste à nier en bloc et à s'affirmer victime d'un complot fomenté par les habitants des Mitsio et R Vilella, un européen expatrié qui se bat à leurs côtés. André Gogniat met en avant ses actions humanitaires. La pétition lancée en ligne et qui a recueilli 2 500 signatures, a permis d'obtenir en début d'année son expulsion de Madagascar. Le prédateur aurait bénéficié de la protection de membres de la justice et d'autorités administratives qui ont porté plainte pour « *affirmations mensongères* » contre le président du fokontany des Mitsio et R Vilella. Le procès en appel doit se tenir début avril.

► Insécurité, vindicte populaire

02/03 - Près de 80 dahalo lourdement armés se sont attaqués à un village près de Bekily. Trois villageois et trois mercenaires payés par le fokonolona ont été abattus. « *Le phénomène Remenabila et Tokanono, qui a ébranlé le Sud en 2013, par des vols massifs de bovidés et des attaques meurtrières contre des villageois, remonte à la surface* », écrit *L'Express*. La gendarmerie est intervenue tardivement pour faire cesser les affrontements. Des renforts ont dû être demandés pour remonter les traces des fuyards jusque dans leur fief montagneux et difficile d'accès. Trois compagnies territoriales de la gendarmerie ont déclenché une opération conjointe. Le village pris pour cible est isolé dans une zone frontalière avec la chaîne de montagne de l'Andriry. Les malfaiteurs se sont emparés d'une centaine de têtes de bovidés et d'une cinquantaine de moutons.

Une vingtaine de dahalo armés de fusils de chasse se sont emparés de cinquante têtes de bovidés à Miarinarivo-nord Betafo. Les forces de gendarmerie ainsi que les villageois ont engagé des poursuites.

Dix bandits de grand-chemin, brandissant des fusils de chasse et des armes blanches, ont fait main basse sur une trentaine de zébus à Androba Mandoto.

10/03 - Une unité spéciale anti-dahalo (USAD), basée à Betroka, sera mise en place au sein de la gendarmerie. Pour *Midi*, cette décision aurait notamment pour objectif « *d'en finir avec les bavures qui ont été condamnées par des organisations nationales et internationales agissant dans la protection des droits de l'homme* », qui avaient dénoncé de manière très sévère les exécutions sommaires et les tortures dont se seraient rendus coupables certains éléments des forces de l'ordre dans les opérations de pacification conduites ces derniers mois. Le quotidien *Les Nouvelles* rappelle les opérations « *Tandroka* » puis « *Fahalemana* » en 2016 n'ont pas eu les résultats escomptés. Le bilan de cette dernière fait état de 129 morts, dont

une trentaine de dahalo. Le titre rappelle également qu'Amnesty International avait blâmé cette opération qui a donné lieu à de nombreuses exactions. Des paramètres spécifiques doivent être pris en compte pour que la nouvelle stratégie ne devienne une source d'insécurité, selon une étude publiée récemment par l'association H-Rem regroupant des hommes de réserve et des ex-militaires. L'association propose ses services pour fournir les éléments de cette unité spéciale. *Tribune*, qui constate que le pouvoir a fait le choix de créer une structure spéciale pour chaque filière de crimes, avec en tête de liste le bois de rose et les dahalo, se demande « *quand va être créée l'unité spéciale ou la chaîne spéciale anti-kidnapping, puis celle de l'anti-prolifération d'armes, puis d'attaques à main armée....* »

14/03 - La première vague de commandos de l'« unité spéciale anti-dahalo » a quitté la capitale pour rejoindre Betroka. D'après le directeur de la sécurité et des renseignements de la gendarmerie, ces 57 commandos seront remplacés par de nouveaux éléments au mois de juin. Ils seront appuyés par les éléments des groupements de la gendarmerie d'Anosy et d'Androy. A l'occasion de sa visite officielle à Maurice, le président de la République a rappelé que la sécurité et la stabilité politique figurent parmi les exigences des bailleurs de fonds. « *La restauration de la paix sociale et de la stabilité politique se trouve parmi les préoccupations majeures du régime en place* », a-t-il souligné.

15/03 - Opération anti-dahalo : une triple opération a été lancée par les compagnies territoriales de gendarmerie de Betroka, Taolagnaro et Bekily pour déloger les malfaiteurs retranchés dans leurs repères. Bilan : 11 dahalo tués. Les forces armées ont fait usage de fusils lance-grenades. Les dizaines de gendarmes mobilisés avaient reçu le renfort de centaines de villageois. La zone où se sont produits les affrontements, après une marche d'approche de plus de 50 km, est réputée inaccessible et particulièrement dangereuse. Six gendarmes avaient été abattus dans le secteur en 2012.

04/03 - Le district d'Ikongo théâtre d'une vindicte populaire. Une attaque perpétrée par des voleurs de zébus avait provoqué la mort d'un villageois. Les habitants, soupçonnant deux des leurs de complicité, se sont rassemblés pour se ruer sur leur domicile et se faire justice. Les deux suspects ayant pris la fuite avant l'arrivée des villageois, ceux-ci s'en sont pris propriétaire de la maison et l'ont lynché à mort.

17/03 - Dix dahalo libérés sous la pression de la foule. Placés en garde à vue par les forces de gendarmerie pour un vol de zébus perpétré à Antsirabe, 10 personnes appréhendées en possession d'armes à feu de fabrication artisanale ont été relâchées sous la pression des villageois qui se sont rués vers le bureau de la gendarmerie pour réclamer leur libération.

18/03 - Ampanihy : trois suspects lynchés à mort. Trois dahalo ont agressé deux habitants. L'un d'eux a été tué d'un coup de hache. Son compagnon sérieusement blessé, est parvenu à s'enfuir. Les villageois se sont lancés à la poursuite des présumés assassins, qui ont été aussitôt lynchés à mort. Une enquête est ouverte.

08/03 - Un collecteur d'or décapité à Anjozorobe, une bande de huit hommes arrêtée. Après avoir tué le négociant et s'être emparés d'une importante somme d'argent, ils avaient caché la tête de leur victime dans un lieu isolé. Et quelques semaines après une enquête serrée, les forces de l'ordre ont pu mettre la main sur le meurtrier ainsi que sur ses complices. Cette exécution trouverait son origine dans un paiement non honoré et qui devrait s'effectuer dans un délai fixé par les deux parties.

22/03 - Arrêtés pour vol et viol aggravés de meurtre, deux hommes ont été assassinés par le fokonolona à Nosy Varika. La gendarmerie, le chef district et le maire se sont pliés à ce verdict. Une foule en furie estimée à 350 personnes a assiégé la brigade de gendarmerie pour en arracher deux individus placés en garde à vue. En cédant à la pression de la foule, les gendarmes, le chef district, le maire ainsi que les chefs traditionnels ont livré à la mort les deux suspects après avoir vainement tenté d'empêcher une vindicte populaire. Victime d'un viol aggravé de meurtre le corps de la jeune femme avait été retrouvé dans des broussailles. Deux individus récidivistes se sont fait arrêter peu après par les forces de gendarmerie, suite à un vol commis dans les parages. Les nouvelles de la double arrestation ont très vite fait le tour de la ville et la population, faisant le lien avec le meurtre de la jeune femme, à réclamer qu'on lui livre les suspects. Le commandant de brigade a cherché en vain un véhicule pour transférer les détenus. La caserne a été la cible de jets de pierres.

23/03 - Le général Anthony Rakotoarison, responsable de la communication de la gendarmerie nationale, explique la recrudescence des lynchages publics par la perte de confiance de la population dans la justice, de l'enquête initiale jusqu'au jugement. La gendarmerie, consciente de cette situation, affirme vouloir prendre des initiatives pour restaurer l'image de la justice et de l'administration publique.

08/03 - La Gazette se dit préoccupée par la sécurité de l'aéroport international d'Ivato. La ligne de Kenya Airways qui relie Antananarivo à Nairobi pourrait être prise pour cible par le groupe terroriste Al Shabaab qui aurait tenté d'utiliser 11 commandos suicide qui devaient se confondre avec les passagers pour faire exploser des avions à l'atterrissage dans les principaux aéroports du pays. L'information émanant des services de sécurité kenyans a été divulguée par l'agence de presse *Pana*. Le quotidien rappelle que cette ligne aérienne est empruntée de longue date et en toute impunité par les trafiquants d'or, de devises et d'espèces animales protégées.

10/03 - « Des armes interceptées au nord de Madagascar », titre Ma-TV. Selon le site *Mer et Marine*, un bateau de pêche transportant des centaines d'armes a été intercepté dans l'océan Indien à 300 km des côtes d'Oman. 2 000 AK47, 49 mitrailleuses, 100 lance-roquettes ainsi que 20 mortiers ont été saisis par la force navale internationale qui lutte contre la piraterie et le terrorisme dans la région. Une enquête a été ouverte pour déterminer le pays expéditeur et les destinataires. L'an passé, des rumeurs ont fait état de l'existence de camps d'entraînement de djihadistes dans les forêts du nord et du nord-est malgache. *Ma-TV* s'interroge sur la réalité d'une menace terroriste sur la Grande île. Des informations concernant la sécurité nationale et le risque terroriste semblent être prises très au sérieux par les autorités.

16/03 - 1 200 élèves-gendarmes à recruter en 2016, soit plus de deux fois le nombre de paramédicaux à recruter par le ministère de la santé. Une disproportion que le secrétaire d'Etat chargé de la gendarmerie a tenté de justifier en conseil de gouvernement. Le motif évoqué est le « sous-effectif ». « *Les statistiques révèlent qu'actuellement à Madagascar le ratio est de un gendarme pour environ 1 855 habitants et qu'un gendarme surveille une superficie de 49 km², tandis qu'en France le ratio est de un gendarme pour 651 habitants et pour 5,62 km²* », indique un communiqué. Ce sous-effectif serait pourtant dû, non à l'insuffisance de postes budgétaires, mais aux nombreux détachements de gendarmes auprès d'autres institutions, de radiations, de décès dans l'exercice de la fonction, de départs à la retraite, de résiliations de contrat, de déshonoration et de mesures disciplinaires.

Commentaire de *L'Express* : « *Quand 520 gendarmes, 4 % de l'effectif total que compte la gendarmerie, préfèrent faire autre chose qu'assurer la sécurisation rurale, alors que c'est leur principal métier, devrait-on encore s'étonner que les vaches, richesses premières de beaucoup de paysans malgaches, soient très mal gardées et fassent l'objet des pires crimes ? Et quand on envoie des spécialistes du rétablissement de l'ordre pour assurer des travaux de maintien de l'ordre, doit-on encore s'étonner qu'il y ait des bavures ? 'La gendarmerie est actuellement amputée de 520 éléments qui sont en position de détachement dans diverses institutions et dont la mobilisation pour une sécurisation rurale ne rentre pas, a priori, dans le cadre de leur mission', peut-on lire dans le communiqué du conseil de gouvernement. Et si on commençait d'abord par empêcher que les gendarmes soient détachés auprès des institutions, et qu'ils fassent le travail pour lequel ils ont été formés ?* ».

► Justice, affaire du rapt de Toamasina⁴, gouvernance

19/03 - La Vérité se fait le défenseur du rétablissement de la peine de mort. « *L'atrocité des crimes en ces derniers temps fait naître l'idée du rétablissement de la peine de mort à Madagascar* », écrit le quotidien qui affirme que la loi abolissant la peine de mort, adoptée par l'Assemblée nationale en décembre 2014, n'a pas encore été promulguée et ne serait donc pas applicable⁵. Plutôt que de demander son rétablissement, il serait plus correct de réclamer tout simplement son application. *La Vérité* estime que la non-application de la peine capitale ouvre la voie aux exécutions extrajudiciaires et aux vindictes populaires, qui se multiplient. Sans rejeter les arguments des opposants à ce châtiment, le quotidien milite pour un débat démocratique sur la question et l'organisation d'un référendum.

04/03 - Le palais de justice de Maroantsetra saccagé par 800 manifestants. Bilan des émeutes : un gendarme blessé et de très importants dégâts. Il a fallu l'intervention des forces de l'ordre qui ont utilisé du gaz lacrymogène pour disperser la foule. A l'origine de ces troubles, la mise en détention préventive d'un éleveur pour homicide. L'affaire a pris sa source dans un vol de bovidés commis en 2014. Les habitants et le propriétaire des bœufs avaient lynché à mort l'un des présumés voleurs. La famille de la victime a porté plainte. Les participants à ce lynchage ont été arrêtés et déférés à la justice. Une première émeute avait éclaté à cette occasion, provoquant le report du placement en détention des suspects. Récemment, la justice s'est de nouveau saisie du dossier, engendrant cette nouvelle et violente réaction du fokolonona. Une réunion d'urgence s'est tenue entre les notables de la région et les forces de l'ordre.

La justice a fléchi une nouvelle fois face aux émeutiers et a libéré l'éleveur placé sous mandat de dépôt la veille pour vindicte populaire. Aucun des auteurs des actes de vandalisme dont le tribunal a fait les frais n'a fait l'objet d'arrestation.

⁴ Cf. revues de presse de décembre 2015 et janvier 2016.

⁵ En réalité, la loi a bien été promulguée par le Chef de l'Etat le 9 janvier, publication au JO n°3600 du 2 février 2015

11/03 - Suite à l'affaire du saccage et de l'incendie du tribunal de Maroantsetra et de la fusillade d'Anjozorobe, la ministre de la justice annonce la création d'un « comité des sages » qui aura une mission de médiation entre la population et la justice. Il recueillera les plaintes des usagers et les transmettra aux instances concernées, « *pour éviter, dit-elle, que d'autres incidents ne surviennent* ». S'agissant de l'affaire d'Anjozorobe, Noeline Ramanantenasoa annonce avoir diligenté une enquête.

14/03 - Pour L'Express, il semble que l'annonce d'ouverture d'enquêtes sur les dossiers brûlants ne soit qu'un subterfuge mis en avant par le pouvoir pour faire taire les polémiques. Le quotidien relève que cette pratique a été mise en œuvre dans les trois affaires qui ont ébranlé le pouvoir depuis le début de l'année (kidnapping de Toamasina, expulsion d'Anjozorobe et réouverture du jugement de la cargaison de bois de rose saisie à Singapour), sans que l'on sente par la suite une réelle volonté politique d'aboutir. La plus grande discrétion règne sur la suite des instructions ouvertes et la presse ne parvient pas à obtenir les informations qu'elle est en droit d'obtenir. Une situation qui entretient le sentiment d'impunité perçu par les citoyens et qui contribue à encourager les vindictes populaires et la désobéissance civile, qui prennent un tour préoccupant.

14/03 - Le bâtonnier de l'ordre des avocats, Hubert Raharison, constate que les clients se font rares en raison de la corruption. Les justiciables préfèrent « *traiter* » directement avec les magistrats au lieu de faire appel au service d'avocats, estimant que ce sont les juges qui auront le dernier mot. Une idée très répandue véhiculée par les rabatteurs et les intermédiaires. *Tribune* dénonce les pratiques de certains magistrats « *qui rendent des décisions illégales et iniques, avec des motifs obscurs. Des ordonnances sur requête ordonnent le transfert de propriété de biens ou l'expulsion de justiciables des lieux qu'ils occupent. Des plaintes pénales sont classées sans suite pour des motifs composés de quelques mots ; s'il s'agit d'une affaire commerciale, la partie civile n'a pas qualité pour agir... L'absence de transparence sur les divers frais à payer et l'inégalité de traitement des justiciables sont la règle au sein des greffes, notamment d'Antananarivo. Les délais de délivrance d'expédition des décisions judiciaires varient de quelques mois à quelques années, suivant les personnes et pour divers motifs : factum non rédigé, absence de feuilles, de papier carbone qu'il faut acheter, dossiers perdus, nécessité pour le justiciable de requérir une ordonnance pour la restitution du dossier et remise des copies de toutes les pièces du dossier. De nombreux dossiers de procédure pénale sont atteints de prescription, faute d'avoir été envoyés devant la cour d'appel en temps utile. Les avocats souhaitent ainsi la mise en place d'un observatoire de l'éthique au sein du système judiciaire, car il y a trop de corruption. (...) Cet observatoire devrait regrouper des représentants des magistrats, des avocats, des huissiers et, pourquoi pas, des journalistes, pour rendre compte aux citoyens, selon le bâtonnier* ». Les avocats proposent également au ministère de la justice la création d'un centre de réception de doléances sur la corruption.

16/03 - Noeline Ramanantenasoa, ministre de la justice, annonce la mise en place d'une « direction générale de contrôle » au sein de son département. « *Cette direction est déjà inscrite dans l'organigramme du ministère mais son fonctionnement est désormais renforcé par un partenariat public-privé* », souligne-t-elle. Elle sera chargée de la lutte contre la corruption au sein des services pénitenciers et de la justice. La nouvelle direction aura deux mois pour mettre en œuvre son programme, avant l'arrivée de la seconde mission d'évaluation du FMI, en mai. Pour *La Dépêche*, cette direction pourrait jouer le rôle d'une « *police judiciaire* ». « *Le gouvernement a pris l'initiative de poursuivre rapidement la réforme de la justice et la lutte contre la corruption* », avait indiqué l'administrateur représentant Madagascar au sein du FMI, lors de sa récente visite à la primature. Pour le quotidien, la mise en place de ce service confirme également et de manière indirecte la faiblesse du Bianco et de la Chaîne pénale anti-corruption dans la lutte contre la corruption au sein de la justice. Les observateurs restent dubitatifs quant aux résultats de cette opération à mener dans des délais aussi courts, tant les défis à relever sont redoutables.

01/03 - Présumée commanditaire du double rapt contre rançon d'adolescents à Toamasina, au mois de novembre, Roger Lala Stéphanie a été placée en détention provisoire à Arivonimamo. Ce personnage récidiviste fait l'objet de toutes les attentions de la Cour suprême du fait de sa proximité supposée avec le magistrat de Toamasina, le juge Jacquis, lui aussi placé en détention préventive dans cette affaire. Ex-épouse d'un *karana* influent et d'un juge, elle est redoutée pour les appuis qu'on lui prête dans les milieux affairistes du Grand port. Selon plusieurs sources, ce rapt touchant les enfants d'un opérateur de bois de rose relèverait d'un règlement de compte interne aux mafias qui règnent sur le secteur et aurait des ramifications dans les milieux de la justice et des forces de l'ordre. *La Vérité* écrit : « *Telles que se présentent les choses, d'aucuns craignent fort que l'enquête soit close au niveau de ce couple [Roger Lala Stéphanie et le juge Jacquis], lequel est présenté comme étant le plus haut maillon de ce kidnapping. Ce que bon nombre d'observateurs refusent de croire. Car l'absence d'informations sur une éventuelle poursuite de l'enquête laisse penser que les enquêteurs sont arrivés au bout de la piste, ou ils semblent le faire croire. (...) Beau-*

coup de zones d'ombre restent pourtant à éclaircir sur cette affaire. Pour ne citer que le cas des armes de guerre qui ont été saisies dans la propriété où Arnaud [l'un des deux adolescents] a été retenu ».

12/03 - Sentiment généralisé d'insécurité à Toamasina. La ville est en effervescence depuis l'affaire du rapt de deux adolescents au mois de novembre. Le procureur général de Toamasina, Georges Andriamihangy, est accusé d'être le cerveau d'actes de banditisme, d'assassinats et de kidnappings. Proche du juge Jackie Rabehaja incriminé dans l'affaire du rapt des deux adolescents, il est suspecté de collusion avec les trafiquants de bois de rose. Le tribunal du Grand port serait le théâtre de règlements de compte. Des distributions de tract incitent à la haine. Les autorités locales, qui se voient reprochée leur passivité, font l'objet d'une protection rapprochée. Selon une source proche de l'enquête, les kalachnikovs utilisées par les ravisseurs provenaient de vols de matériels militaires durant les crises de 2002 et 2009.

17/03 - Kidnapping de Toamasina : affaire classée sans suite ? *La Gazette* rappelle que deux mois se sont écoulés depuis le rapt des deux adolescents. 21 suspects ont été transférés dans des établissements pénitenciers de la capitale mais l'enquête semble au point mort. Le dossier embarrasse visiblement le pouvoir en raison de ses ramifications dans le monde judiciaire - le juge Rabehaja Jacky, avocat près le Cour d'appel de Toamasina a été interpellé et placé en détention - et au sein des mafias du bois de rose qui sévissent sur la côte Est. Des ramifications qui risqueraient d'éclabousser des personnages haut placés, avance le quotidien.

19/03 - Procès reporté pour les trois journalistes des quotidiens Malaza et Zay Zany poursuivis pour diffamation et diffusion de fausses nouvelles par le père des adolescents kidnappé à Toamasina. L'affaire porte sur la publication d'un article portant sur un prétendu déplacement à Singapour de l'opérateur, le 31 décembre. Les trois journalistes sont accusés de détenir des informations au-delà du rapt, qu'ils n'étaient pas censés connaître. La plainte a été déposée le 8 janvier. Les trois journalistes ont bénéficié d'une mise en liberté provisoire. Procès annoncé pour le mois d'avril.

12/03 - « Payer très cher pour monter en grade ! », titre *La Gazette*. *« 16 millions Ar pour obtenir le grade de général, 15 millions Ar pour entrer dans un centre de formation militaire, le même montant pour devenir magistrat, commissaire.... Nombreux sont les supposées victimes consentantes ou ceux qui auraient bien voulu tenter leurs chances à parler de ces chiffres. S'agit-il de simples rumeurs ou de faits qui ont quelques fondements ? Des subalternes avancent avoir découvert le pourquoi de la montée en grade inexplicable de leurs supérieurs qu'ils qualifient de 'généraux valopy' ou littéralement de 'généraux enveloppe'. (...) Des éléments des forces de l'ordre censés monter en grade n'ont tout simplement pas bénéficié d'un avancement, faute d'espèces sonnantes et trébuchantes. Si, sous la Transition, un ministre de la sécurité publique était connu pour avoir sur son bureau 'les tarifs' à payer pour un avancement, il n'en est plus question maintenant. Tout se fait en sourdine quel que le soit le secteur évoqué. (...) Depuis quelques temps, même l'avancement dans la carrière professionnelle au sein de l'administration est monnayé. (...) La plupart des postes de responsabilités sont confiés à des pistonnés et non aux vraies compétences. Quant à la grande majorité des postes politiques, elle se fait à coup de copinage, de favoritisme et de népotisme. Or, une partie de ces postes est connectée à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies de croissance et de développement... »*

L'assainissement en marche au Sénat. L'institution, qui vient de reprendre vie avec les élections sénatoriales de décembre, compte actuellement plus de 700 salariés, dont une bonne partie est sous-employée. La liste des chauffeurs compte 130 noms mais seuls 40 d'entre eux se sont présentés à une convocation. L'effectif des forces de l'ordre - 150 membres - est également pléthorique. Le bureau permanent a engagé la chasse aux faux diplômes qui ont permis à leurs titulaires d'occuper des fonctions auxquelles ils ne pouvaient prétendre. Des contacts ont été pris auprès du ministère de la fonction publique en vue du redéploiement d'une partie des personnels dans certains ministères, institutions de l'Etat, voire collectivités territoriales. Ironisant sur cette situation, un quotidien de La Réunion titre : *« Madagascar : quand une femme de ménage devient chef du protocole ».*

14/03 - La douane découvre des matériels sophistiqués de fabrication de faux billets dans un groupe maritime en provenance d'un port chinois. Les colis avaient été déclarés comme étant des vêtements et des numéroteurs. La marchandise n'a fait que transiter au port de Toamasina, le dédouanement étant prévu de n'intervenir qu'à Antananarivo. Le papier filigrané saisi aurait pu permettre l'impression de billets de 10 000 Ar pour un montant 4,8 milliards Ar. Pour le gouverneur de la Banque centrale *« c'est un réseau international qui se trouve derrière la fabrication de faux billets, que ce soit à Madagascar ou dans d'autres pays ».*

14/03 - Presque deux ans après leur investiture, seuls 82 députés sur 151 ont procédé à une déclaration de patrimoine auprès de la HCC.

21/03 - Des soupçons de corruption entachent le recrutement des 1 200 gendarmes intervenu en 2015. Le Bianco mène une enquête. 52 élèves ont en effet été admis à suivre la formation alors qu'ils ne figuraient sur aucune liste d'attente et que le quota de 1 200 postes budgétaires ouverts au concours avait été atteint. Craignant que ce recrutement illégal ne conduise à la révocation des candidats reçus au concours, des élèves ont saisi le Bianco. Une liste d'attente paraphée par le Bianco existe, selon Didier Gérard Paza, secrétaire d'État à la gendarmerie nationale, mais la commission en charge de l'examen aurait pris en compte une demande de la gendarmerie de prioriser les enfants de ses membres morts dans l'exercice de leurs fonctions.

Le secrétariat d'État chargé de la gendarmerie a finalement décidé de renvoyer les 72 candidats « parachutés » et de les remplacer partiellement par 22 candidats figurant sur une liste complémentaire qui n'avait pas été publiée en son temps. Aucune mesure n'a encore été prise à l'encontre du commandant de la gendarmerie nationale à l'origine de ces malversations. Les investigations du Bianco se poursuivent.

24/03 - Le Bianco ouvre une enquête sur l'organisation du concours de recrutement d'élèves agents pénitentiaires, pour lequel les candidats admis sont formés à l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP). A l'origine, des signalements d'anomalies et de dysfonctionnements par des candidats malheureux, laissant craindre des actes de corruption prémédités et organisés. Un parent de candidat affirme que la divulgation d'un sujet du concours se négocie entre 300 000 et 400 000 Ar.

► Education, santé, assainissement

04/03 - Les ministères de l'éducation et de la santé ne disposent pas des ressources nécessaires pour effectuer les investissements répondant aux besoins vitaux de la population. Sur les 5 dernières années, l'essentiel de leur budget a été consacré au traitement de leurs fonctionnaires. Le budget d'investissement du ministère de la santé ne représente que 20 % de la masse globale dont dispose ce département et 80 % de ces investissements sont pris en charge par les bailleurs. Le ministère ne peut assurer ni la construction d'hôpitaux ni le renforcement de ses effectifs dans les zones enclavées. « *Normalement, un centre de santé de base de niveau 2 (CSBII) doit être composé d'un médecin et de deux paramédicaux, mais 60 % ne sont gérés que par une seule personne, qui est souvent un infirmier ou une sage-femme* », précise la ministre. Hors solde des fonctionnaires, le reliquat du budget est consacré aux achats d'intrants et de médicaments. De ce fait, les indicateurs-clés du secteur santé stagnent, tel le taux de malnutrition chronique pour les enfants de moins de 5 ans, qui n'a pas régressé depuis 15 ans. Depuis 25 ans, 10 femmes par jour meurent durant l'accouchement. Seule marge de progrès envisageable pour l'instant : la chasse aux « *fonctionnaires fantômes* ». Au ministère de l'éducation, 90 % du budget est alloué au traitement des fonctionnaires et des enseignants non fonctionnaires. La situation pourrait encore empirer suite aux régularisations en cours d'enseignants FRAM. Le niveau de l'éducation régresse depuis 20 ans. La Banque mondiale et le l'Unicef poussent le gouvernement à optimiser les dépenses publiques pour répondre aux besoins des populations, principalement des plus vulnérables.

17/03 - Les élèves, sujets de sensibilisation contre les grossesses et les mariages précoces. Les ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et sports, PSI Madagascar et l'agence des Nations unies pour le développement international, vont combiner leurs efforts pour lutter contre les grossesses et les mariages précoces en milieu scolaire. La situation est particulièrement alarmante en milieu rural.

24/03 - La contraception recommandée aux élèves. Près de 31 % des filles et plus de 22 % des garçons entre 15 et 24 ans ont eu un rapport sexuel avant l'âge de 15 ans, selon les statistiques du FNUAP de 2013. La grossesse précoce figure parmi les raisons de l'abandon scolaire, sachant que chez les adolescents de 15 à 19 ans qui ont des enfants, 52,7 % sont non scolarisés, 31,2 % ont achevé l'école primaire et à peine 12,1 % ont terminé le secondaire. L'ONG Marie Stopes Madagascar (MSM) et le ministère de l'éducation nationale se disant alarmés par ces chiffres et ont décidé de combiner leurs efforts pour préserver l'avenir des jeunes. Un partenariat a été conclu pour mettre à la disposition des élèves les informations nécessaires pour se protéger contre les grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles, dont « *la recommandation des méthodes contraceptives aux élèves* ». Cette collaboration comportera la sensibilisation des élèves dès les classes primaires, ainsi que le renforcement des capacités des enseignants à dispenser des informations sur la sexualité. 4,5 millions d'écoliers, 1,15 million de collégiens et 270 000 lycéens, bénéficieront de ces opérations. Jusqu'ici, six écoles implantées dans les six ex-provinces sont dans une phase pilote du projet qui sera élargi par la suite à 112 autres écoles. Les établissements catholiques sont réticents à l'égard de ce projet qui doit se poursuivre jusqu'en 2020, des médecins se montrent également hésitants. La contraception chez les mineurs reste un débat dans la société, constate *L'Express*.

11/03 - Recrutement de 500 paramédicaux : la moyenne d'admissibilité des candidats issus des instituts privés revue à la baisse. Le texte qui régit ce concours et fixe le seuil d'admissibilité à la note de 12/20 n'a pas été respecté. « *On nous a octroyé 500 postes budgétaires, on ne peut quand même pas les laisser passer* », explique le secrétaire général du ministère. Si le texte avait été respecté, il n'y aurait eu que quatre candidats admis sur les 1 357 candidats. L'abaissement de la note d'admissibilité à 10/20 a permis de retenu 421 dossiers. Le recrutement a mis en évidence à quel point la qualité des formations dispensées dans les instituts privés est dramatiquement déficiente. Le ministère est conscient du danger que représentent pour les patients des personnels dont le niveau est insuffisant. « *On donnera une formation de six mois, à ceux qui réussiront l'épreuve pratique pour être sûr que ce sont des agents compétents qui vont prendre en charge la santé de personnes dans les milieux enclavés* », affirme le secrétaire général. Le ministère s'engage à exercer un meilleur contrôle des instituts privés.

12/03 - Madagascar est classé par l'OMS comme étant un pays vulnérable au virus Zika. Le ministère de la santé prépare un plan d'action pour faire face à une éventuelle arrivée de l'épidémie. L'institut Pasteur de Madagascar (IPM) travaille activement sur sa construction.

14/03 - Une sous-évaluation de la prévalence du VIH/Sida fait craindre une explosion de l'épidémie, selon le professeur Françoise Barré-Sinoussi, prix Nobel de médecine, découvreur du virus du VIH en 1983, de passage à Madagascar. Selon les chiffres officiels, le taux de prévalence ne serait que 0,5 %. « *Je crois qu'il faut être extrêmement prudent sur ces chiffres et moi j'ai en tête qu'au contraire, ces dernières années, il y a eu une progression mais on ne connaît pas réellement l'ampleur de cette infection à Madagascar. Il est urgent d'avoir des données fiables* », déclare-t-il, appelant les autorités à agir tant qu'il est encore temps. Si rien n'est fait, l'épidémie explosera d'ici quelques années, comme cela s'est produit dans d'autres pays d'Afrique, redoute-t-il.

Une importante campagne de vaccination anti-poliomyélite est lancée. Les responsables sanitaires ont du mal à convaincre. Les écoles catholiques refusent de faire vacciner leurs élèves. Elles estiment que la vaccination est de la responsabilité des parents et non des écoles. Une décision prise, disent-elles, pour éviter d'endosser la responsabilité des accidents qui pourraient survenir au cours de la campagne. L'opération doit toucher près de 4.300.000 enfants de 0 à 59 mois sur une période de 5 jours. Elle s'inscrit dans le cadre de la riposte nationale faisant suite à la résurgence de nouveaux cas de poliovirus dans le pays en 2014 et 2015, après 9 ans d'absence.

12/03 - Selon l'Unicef, la Grande île est à la quatrième dernière place des pays en retard en matière d'accès à l'hygiène et à l'assainissement, avec un taux d'accès de 15 % en milieu rural. Elle se trouve également parmi les 6 pays où la majorité de la population - 66 % - n'a pas accès à l'eau potable. Dans la capitale elle-même, seuls 24 % des ménages ont un branchement d'eau particulier. 800 millions de dollars seraient nécessaires pour atteindre l'objectif d'un taux d'accès à l'eau potable de 68 % d'ici 2019.

► Médias, liberté d'expression

12/03 - Le conseil municipal d'Antananarivo autorise la station MBS appartenant à Marc Ravalomanana à réinvestir son ancien siège d'Anosipatrana, propriété de la commune, mais elle n'est pas encore autorisée à rouvrir son antenne, fermée après les pillages et les incendies du « *Lundi noir* » (26 janvier 2009). MBS attend toujours la décision du Conseil d'Etat sur son recours contre la mesure de retrait de sa licence d'exploitation. L'affaire serait depuis plusieurs mois en cours d'instruction. « *Si les parties au litige ont besoin d'une quelconque explication, ou simplement savoir où en est le dossier, ma porte est toujours grande ouverte* », a tenu à préciser Benjamin Rakotomandimby, commissaire général de la loi. L'ancien chef d'Etat suspecte un blocage politique empêchant sa station de recommencer à émettre. « *Il y a deux poids, deux mesures concernant les stations audiovisuelles à Madagascar. Depuis quelques mois plusieurs organes ont vu le jour, d'autres qui n'ont pas émis depuis plusieurs années recommencent leur activité, alors pourquoi souffrons nous toujours d'une interdiction ?* », s'interroge Joël Ralaivaohita, directeur de publication de MBS. L'affaire s'éternise, alors que trois nouveaux organes de presse pro-régime viennent de voir le jour.

18/03 - Ouverture de la place de la Démocratie aux manifestations politiques : le tribunal administratif rejette la demande de sursis à exécution et d'annulation formulée par la préfecture de police. Lors de sa session budgétaire, le conseil municipal avait adopté une délibération annulant la décision de fermeture de la place, initialement prévue, sous le mandat d'Andry Rajoelina, pour permettre à la population de s'exprimer. « *Jusqu'ici, nous n'envisageons pas de saisir le Conseil d'Etat* », indique l'adjoint au préfet. La commune conserve donc la possibilité d'autoriser l'utilisation de la place mais la préfecture reste seule habilitée à délivrer l'autorisation de manifester au motif que le rassemblement pourrait troubler l'ordre public. Le statut quo se trouve donc maintenu...

25/03 - Célébration du 29 mars 1947 : Saraha Rabeharisoa, présidente du parti PLD, veut occuper le jardin d'Ambohitovo pour expliquer à la population le point de vue de son parti sur la conduite du pays. Elle estime qu'en tant qu'opposant déclaré, son parti a le droit et le devoir de s'exprimer pour faire valoir son avis. La préfecture de police a déjà émis des réserves sur cette demande de manifestation politique qui se tiendrait le même jour et au même endroit que la cérémonie de commémoration de la révolte de 1947. Le commandant du groupement de gendarmerie, le général Florens Rakotomahanina, rappelle que la mairie, en délogeant le parc d'attraction, a annoncé que le jardin d'Ambohitovo est désormais réservé aux manifestations culturelles.

30/03 - Incidents lors de la célébration de l'insurrection populaire du 29 mars 1947. L'ancien directeur de la FIS, le sénateur Lylison René de Roland, à la tête d'une délégation du Mapar d'Andry Rajoelina, s'est vu interdire l'entrée du jardin d'Ambohitovo par les forces de l'ordre. La délégation a dû attendre la fin de la cérémonie officielle présidée par le premier ministre avant que quelques-uns de ses membres soient autorisés à déposer à leur tour une gerbe devant la stèle commémorative. Après Ambohitovo, les partisans du sénateur ont décidé d'improviser un convoi vers le mausolée d'Avaratr'Ambohitsaina où un autre dépôt de gerbes était prévu, prenant de vitesse les officiels. En cours de route, le mouvement s'étant renforcé, le général Florens Rakotomahanina et les troupes de l'Emmo/reg ont décidé d'intervenir pour disperser le cortège en lançant des grenades lacrymogènes et assourdissantes, afin ont-ils dit, « de sécuriser les lieux » avant l'arrivée des autorités. Le pick-up utilisé pour le transport des équipements de sonorisation a été endommagé. Une vive altercation s'en est suivie entre les deux officiers de gendarmerie. Le sénateur a lancé des menaces à l'encontre du pouvoir, affirmant : « à partir d'aujourd'hui nous allons lutter contre toute forme d'esclavage et j'en fait une affaire personnelle ». « Moi aussi je peux ramener des troupes », a-t-il lancé au général Florens Rakotomahanina. La préfecture de police précise que le sénateur avait obtenu une autorisation pour un dépôt de gerbe devant la stèle commémorative à Ambohitovo et au mausolée national mais n'avait « cautionné aucun rassemblement de quelque type que ce soit ». *La Gazette note que c'est la première fois depuis l'indépendance que la commémoration connaît des troubles. L'irruption de la troupe déterminée des pro-Rajoelina conduits par le colonel Lylison, le général en retraite Dolin Rasolosa et le chanteur Sareraka, précédés par un 4x4 pick-up diffusant bruyamment des hymnes patriotiques, n'a pas été maîtrisée par le général Florens Rakotomahanina, qui a cédé à la panique. Le quotidien écrit : « On a senti un vigoureux mécontentement qui ne demande qu'à exploser, et une atmosphère pré-insurrectionnelle latente ».* Pour certains observateurs, la démonstration de force de du sénateur Lylison annonce des jours difficiles pour le pouvoir.

Le parti libéral démocrate (PLD) de Saraha Rabeharisoa s'était vu refuser l'accès à la stèle d'Ambohitovo mais il a pu organiser un discret rassemblement sans provoquer de réaction des forces de l'ordre. Marc Ravalomanana et son épouse ont pu également participer sans encombre aux cérémonies. Le mouvement apolitique Wake Up Madagascar, de son côté, a appelé les citoyens, au travers d'un spectacle de « Hira Gasy », à se lever pour sortir le pays de la pauvreté, lutter contre la corruption et exiger la liberté d'expression.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles, bois de rose, foncier

01/03 - Protection des eaux et des ressources naturelles : quatre vedettes rapides offertes par la Banque mondiale au ministère de l'environnement, des forêts et de la mer. Ces esquifs seront basés à Toamasina et leurs zones d'intervention seront principalement les mers des régions Analanjirofo, Atsinanana et Sava. Ces vedettes devraient contribuer à combler l'insuffisance de moyens dans la lutte contre les trafics des ressources naturelles : bois de rose, animaux, ressources minières, produits de la mer tels les concombres de mer ou les hippocampes. Elles devraient permettre aux ministères de l'environnement, de la défense nationale, et à la gendarmerie d'agir rapidement, de façon ciblée, sur la base d'informations reçues du Centre de fusion des informations maritimes qui vient de s'installer à Antananarivo ou de citoyens concernés. Il reste que la défense aérienne ou l'appui aérien est pour l'instant inexistant. Les Migs fournis par l'URSS du temps du régime Ratsiraka ne sont plus en état de voler depuis fort longtemps. Il en est de même pour les avions Antonov et les hélicoptères de fabrication soviétique. L'Unicef a offert des drones mais leurs missions sont limitées et spécifiques. L'ambassadeur russe a récemment approché le premier ministre et suggéré l'achat et les services après-ventes d'hélicoptères multi-usages possédant un grand rayon d'action, aussi bien pour le transport d'équipements que pour des opérations de maintien de l'ordre, de sauvetages ou d'intervention humanitaire dans les situations de catastrophes cycloniques.

Les quatre vedettes ont été officiellement baptisées au port de Toamasina par Hery Rajaonarimampianina, qui a tenu à réaffirmer la volonté de la République de mener « une lutte acharnée » contre

les trafics. « *Nous avons osé mettre en place le dispositif légal pour mener la lutte. (...) Alors j'appelle toute l'administration, à tous les niveaux, à appliquer rigoureusement et dans un esprit patriotique toutes les lois* », a-t-il martelé. « *Les lois sont nombreuses mais c'est leur application qui pose problème* », a-t-il reconnu, sans toutefois aborder le sujet sensible des poursuites judiciaires et de la réouverture du dossier des 30.000 tonnes de bois de rose saisies à Singapour qui pourrait éclabousser de hauts responsables de l'administration malgache. « *Esquivant le sujet épineux des gros bonnets il a préféré ne parler que des manutentionnaires* », écrit L'Express.

03/03 - Le premier ministre affirme qu'une lettre qu'il a rédigée a réenclenché le procès sur les rondins de bois de rose saisis à Singapour. Au niveau national, les réactions restent timorées. Le contenu de la missive adressée par Jean Ravelonarivo à l'État et à la justice singapourienne n'a pas été divulgué mais il est probable qu'elle dénonce des illégalités sur la manière dont cette cargaison a quitté Madagascar, voire même qu'elle contredise la version officielle initiale du gouvernement selon laquelle l'autorisation d'exportation avait été autorisée, en dépit de l'embargo imposé par la Cites. « *Je considère ceux qui sont impliqués dans ces trafics comme des ennemis de la nation* », a déclaré le premier ministre en réponse à ses détracteurs. Mais les observateurs jugent que la lutte contre ces trafics n'est toujours pas à la hauteur des enjeux. Dans l'affaire de Singapour, par exemple, bien que des responsables gouvernementaux et administratifs aient été fortement éclaboussés, aucune mesure, même administrative, n'a été prise à leur encontre. « *N'allons pas trop vite en besogne, attendons d'abord les résultats de l'enquête avant de prendre une décision* », tempère le premier ministre au sujet des éventuelles révélations de la justice singapourienne sur les dysfonctionnements de l'administration malgache. Le nouveau jugement est attendu pour le mois d'avril.

05/03 - Le gouvernement s'engage à lancer une enquête parallèle à celle de Singapour. « *Le ministère de la justice et celui de l'environnement sont en train de collecter tous les dossiers concernant cette affaire. (...) Je peux vous affirmer que l'État fera preuve d'intransigeance et sanctionnera sévèrement tous ceux qui sont impliqués, quel que soit leur statut* », déclare le ministre Beboarimisa. Il est probable que les sanctions ne tomberont qu'une fois l'enquête locale ou singapourienne conclue. « *Les responsables étatiques semblent jouer des coudes pour s'attribuer les lauriers sur la réouverture du dossier de Singapour* », écrit L'Express. « *Si, jusqu'ici, le général Ravelonarivo, premier ministre, a parlé d'un effort de son gouvernement, notamment d'une lettre qu'il a adressée à la justice singapourienne, le ministre Beboarimisa, quant à lui, parle d'une initiative présidentielle, par le biais d'un avocat international engagé par le gouvernement pour le représenter* ». Ralava Beboarimisa a également évoqué des négociations diplomatiques engagées avec la Tanzanie, le Kenya et le Sri Lanka concernant le devenir des bois précieux saisis dans ces pays. Le président de la République, en visite officielle à Maurice, a obtenu l'assurance que les bois saisis à Port Louis seront restitués à Madagascar.

09/03 - L'ancien premier ministre de la Transition Jean Omer Beriziky réclame l'ouverture d'une enquête approfondie sur les bois de rose saisis à Singapour, parallèlement à l'investigation menée par la justice de la ville-État. « *Si l'on s'en tient aux lois en vigueur, aucune exportation de bois de rose n'est légale* », a-t-il lancé. Un tacle asséné, visiblement, aux autorités étatiques qui hésitent toujours à prononcer des sanctions contre les éventuels responsables gouvernementaux et administratifs impliqués. L'enquête devrait être élargie aux cargaisons saisies dans d'autres ports, comme celui de Hong-Kong où 7 000 rondins ont été saisis en octobre 2015. L'Express estime que Jean Omer Beriziky ne peut se dédouaner aussi facilement de toute responsabilité : les 30.000 tonnes de bois de rose saisis à Singapour ont en effet quitté Madagascar en février 2014, à une date où il était encore chef du gouvernement et où il assurait également l'intérim du ministre de l'environnement.

11/03 - Le ministre de l'élevage, Anthelme Ramparany, sort de son mutisme et se excuse dans l'affaire de l'exportation de bois de rose à Singapour. L'ancien ministre de l'environnement est accusé d'être intervenu auprès des autorités singapouriennes pour l'exportation de 30 000 rondins de bois de rose. Il est même accusé de collusion avec les trafiquants. Interviewé par *Radio Antsiva*, il explique qu'au moment où la cargaison a quitté la Grande île il n'était encore que député. Il est donc impossible qu'il ait signé l'autorisation d'exportation. L'ancien ministre de l'environnement reconnaît qu'il s'est rendu à Singapour en décembre 2014 dans le cadre de cette affaire « *muni d'un ordre de mission en bonne et due forme signé par le président du Comité interministériel qui n'est autre que le premier ministre de l'époque, Kolo Roger* ». Il faisait partie, dit-il, de l'une des deux missions envoyées à l'étranger pour récupérer les bois de rose saisis à Zanzibar et à Singapour. Les deux membres du gouvernement directement concernés par ce dossier, l'actuel ministre de l'environnement Ralava Beboarimisa et son prédécesseur, actuellement à la tête du ministère de l'élevage, Anthelme Ramparany, se renvoient la responsabilité de la situation, au point, selon *Midi*, de fragiliser la solidarité gouvernementale. Pour le quotidien, Ralava Beboarimisa utilise la médiatisation de l'affaire de Singapour pour faire diversion par rapport aux trafics qui se sont poursuivis durant l'année 2015, alors qu'il était déjà en fonction.

18/03 - L'ancien premier ministre Roger Kolo affirme l'illégalité de toute exportation de bois de rose. « Il n'était pas aussi catégorique, lorsque l'affaire de Singapour a éclaté », estime L'Express. Entraîné dans le scandale par Anthelme Ramparany, son ministre chargé de l'environnement lorsqu'il était chef du gouvernement, Roger Kolo a donné pour la première fois sa version des faits. Il affirme ne pas avoir été au courant de la position officielle prise par son subordonné, ayant été démis de ses fonctions avant d'avoir eu entre les mains les rapports de la mission que celui-ci a effectuée à Singapour. L'actuel vice-président du Sénat indique ne pas savoir pourquoi son ministre avait déclaré que les documents ayant permis l'exportation des 30 000 rondins en mars 2014 étaient authentiques. L'ancien chef du gouvernement, à l'époque à la tête du comité interministériel de lutte contre les trafics illicites des ressources naturelles, confirme avoir demandé à son subordonné de « vérifier si la cargaison était intacte, et si les documents d'exportation étaient légaux ». Impliqué par Anthelme Ramparany pour avoir signé l'ordre de mission demandant à une délégation dirigée par le ministre de se rendre à Singapour, Roger Kolo se désolidarise ainsi de ce dernier en insistant sur l'illicéité des documents et sur le fait que « toutes les décisions prises autour de ce sujet découlent de décisions collégiales au sein du comité interministériel de lutte contre les trafics illicites des ressources naturelles ».

16/03 - Accouchement difficile du tribunal spécial destiné à juger les trafiquants de bois précieux, déplore La Vérité. Adoptée par les députés dans le cadre d'une session extraordinaire en décembre 2015, la loi portant mise en place de cette juridiction peine à se concrétiser. Le texte semble ne pas faire l'unanimité, certains points étant jugés contraires aux textes internationaux, notamment l'absence de possibilité de recours après le prononcé du verdict.

17/03 - La société civile attend avec impatience le décret d'application sur la création de la chaîne spéciale bois de rose lui permettant d'attaquer les personnalités intouchables. Des tirs à boulets rouges ont embrasé un face-à-face entre le ministère de l'environnement, la société civile, le WWF, ainsi que des acteurs du pouvoir judiciaire, initié par l'Alliance Voahary Gasy (AVG) avec l'appui de l'ambassade des Etats-Unis. « Le décret d'application relatif à la mise en place de cette chaîne spéciale est tant attendu. Nous allons veiller à ce qu'il soit adopté », lance Ndranto Razakamanarina, président de l'AVG. « Avec la mise en place de cette chaîne pénale spéciale la société civile peut donner du fil à retordre aux trafiquants. Ministre ou non, il n'y aura pas de distinction. Nous allons attaquer toute personne mouillée dans ces pillages des richesses nationales », menace-t-il. En marge des débats, un film portant sur des investigations mettant à nu les trafics de bois de rose, intitulé « Paradise Island », a été projeté. Le film pointe du doigt un député du parti présidentiel HVM, soupçonné d'être à la tête d'une filière d'exportation frauduleuse. « Même si elles sont en baisse, les nouvelles coupes et les exportations illicites continuent de plus belle. La situation reste alarmante. En outre, l'Etat ne prend aucune mesure pour éradiquer ce fléau et n'applique pas d'une manière effective les lois pour sanctionner les contrevenants », dénonce Ndranto Razakamanarina. Raison pour laquelle, selon lui, les bailleurs de fonds ne devraient pas débloquer leurs aides tant que la bonne gouvernance n'est pas rétablie. L'AVG exige la transparence sur les affaires en cours, elle se dit prête à travailler avec l'Etat et les opérateurs pour éradiquer ce fléau.

07/03 - L'exportation de l'or reste interdite. Des mesures d'accompagnement de la libéralisation de la filière doivent d'abord être mises en place. « On doit mettre en place toutes les structures et assainir le secteur avant d'autoriser les exportations. Il faut aussi informer les intéressés sur toutes les procédures et les conditions requises pour s'adonner à cette activité », souligne Joeli Valérien Lalaharisaina, ministre des mines et du pétrole. La sensibilisation et la formalisation sont en cours dans les régions. La détention d'une carte d'orpailleur et d'une carte de collecteur, délivrées par l'agence nationale de l'or (ANOR), figure parmi les conditions exigées pour tous les acteurs qui veulent opérer à l'exportation. Les opérateurs, des orpailleurs aux exportateurs en passant par les collecteurs et les comptoirs commerciaux, doivent déclarer leurs stocks. « Ils auront jusqu'à la fin de ce mois sinon ils seront sanctionnés », a fait savoir Guy Raoilison, DG de l'ANOR. « Seuls 350 kilos d'or ont été déclarés jusqu'ici », continue-t-il. L'exploitation illicite domine encore le marché. « Les Nations unies évaluent la valeur des exportations de Madagascar à 18 millions de dollars en 2012, ce qui équivaudrait à 600 kg d'or et pourraient représenter plus de 790 millions d'Ariary de redevances », mentionne l'EITI dans son dernier rapport. On estime à 2 000 le nombre d'orpailleurs et à une quarantaine celui des collecteurs qui doivent faire l'objet du recensement. Le gouvernement va mettre en place une société d'affinage et de traitement de l'or (SATO). La banque centrale et le ministère des mines et du pétrole travaillent conjointement à sa mise en place. La structure, de statut mixte publique-privée, aura pour tâche de certifier l'or exporté.

16/03 - Les ruées vers l'or et les pierres précieuses préoccupent les autorités. Les exploitations illicites se multiplient. Les carrières illégales et de fortune ne sont pas nouvelles mais elles ont poussé comme des champignons ces derniers temps, note La Dépêche. Un technicien de l'OMNIS avance que la disparition

mystérieuse de données minières durant la période transitoire pourrait être à l'origine de l'explosion du phénomène. Joeli Valérien Laharison, ministre des mines, entend faire fermer les exploitations illégales.

23/03 - Le service des douanes de l'aéroport d'Ivato a mis la main sur quatre ressortissants sri-lankais qui projetaient d'exporter illégalement un kilo d'or et divers objets en or. Les contrebandiers devraient prendre le vol Kenya Airways à destination de Nairobi.

17/03 - Victime de ses ressources minières, le parc national de l'Isalo, fleuron du tourisme national, subit l'invasion de plus d'une centaine de petits exploitants miniers. Les avertissements et sommations des gestionnaires de National Madagascar Park sont restés lettre morte. Ils ont fait appel au tribunal d'Ihosy, dont les représentants se sont rendus sur place, sans obtenir plus de succès. L'invasion fait tache d'huile, au désespoir des protecteurs de l'environnement.

26/03 - Le directeur général de Madagascar National Parc (MNP) avoue son impuissance à faire face aux trafiquants. « *Les éléments du MNP n'ont pas d'armes pour faire face aux trafiquants armés jusqu'aux dents. L'effectif fait aussi défaut pour surveiller chaque mètre carré du parc. C'est ainsi que nous travaillons en étroite collaboration avec les forces de l'ordre et les autorités locales. Tel est le cas lors du trafic de tortues observé dans le district de Soalala où le district a pris l'affaire en main* », explique-t-il. La tentative d'envahissement du parc national d'Isalo par des prospecteurs de pierres précieuses et d'or inquiète également les acteurs de la protection de l'environnement.

04/03 - Une campagne médiatique dans le but de soutenir le PDG de la société « Guanomad » au poste de premier ministre bat son plein, écrit Madagascar Matin. Objectif : mettre la pression sur le président de la République et l'Assemblée nationale. La société aurait l'intention d'exploiter une zone protégée de la région Melaky où l'engrais biologique est en abondance. Des démarches en ce sens n'auraient pas abouti, d'où la décision de lancer cette opération de lobbying.

23/03 - Suspension provisoire de 8 des 10 licences d'exportation de crabes. Seules deux sociétés auraient observé les critères exigés par l'Etat visant, notamment, à lutter contre la déforestation de mangroves. On assiste à une surexploitation récente des crabes de mangrove. Les captures seraient largement supérieures au potentiel, estimé à 7 500 tonnes par an. En dépit de la décision ministérielle, des exportations frauduleuses à destination de l'Asie ont encore été signalées. Les exportateurs se voient en outre reprocher de ne pas respecter la loi sur le rapatriement des devises. Le ministère de la pêche dément que des sociétés aient été contraintes de cesser leurs activités. Selon une source proche du dossier, une organisation mafieuse accaparerait près de 80 % du marché à l'exportation. Cette affaire d'exportation de crabes a fait couler beaucoup d'encre en 2015, au point d'éclabousser Ahmad, précédent ministre de la pêche et désormais vice-président du Sénat. La décision de suspension est interprétée par certains comme un camouflet visant l'actuel vice-président de la Chambre haute qui s'était attaché à assainir la filière, donnant son aval aux sociétés actuellement visées par la décision de suspension.

09/03 - Découverte d'un trafic de reptiles à destination de la Russie via Istanbul, sur un vol de Turkish Airlines. 140 caméléons et geckos, espèces protégées inscrites à l'annexe II de la Cites, ont été interceptés in extremis par la PAF, qui a travaillé de concert avec les douaniers de l'aéroport d'Ivato.

16/03 - 101 tortues radiées saisies par les agents de la douane dans un quartier de la capitale. Elles étaient déjà emballées dans des valises et devaient partir par avion pour l'Asie. Ce succès est à mettre à l'actif de la brigade de surveillance douanière qui avait réussi à infiltrer les deux trafiquants à leur domicile. La direction générale de la douane constate une hausse préoccupante de la proportion de conteneurs suspects.

22/03 - 146 tortues protégées en provenance de Madagascar sont tombées entre les mains des douanes indiennes à Mumbai. Elles ont été retrouvées à l'aéroport dans un sac abandonnés par les contrebandiers cherchant à échapper à un contrôle.

24/03 - Saisie de coraux noirs à Faux-Cap. Interceptée in extremis, la cargaison allait être envoyée en contrebande vers l'Asie du Sud-Est. Le coup de filet est à mettre à l'actif des agents de la direction régionale des ressources halieutiques et de la pêche de Toliara. Soupçonné de se trouver à la tête de la filière, un ressortissant chinois est dans le collimateur des autorités. Les plongeurs qu'il emploie sont dotés de matériels sophistiqués. Deux agents régionaux du ministère de l'environnement ont effectué une descente dans un hôtel de Faux-Cap mais ils ont été incapables d'interpeller la dizaine de trafiquants qui ont pris la fuite. Des sources concordantes, selon RFI, affirment que le fils d'un ministre fait partie de la bande. La station s'étonne de la médiatisation tardive de l'affaire. Pourquoi annoncer un mois après la saisie record de ce

précieux corail, tout en laissant croire que cela s'est passé il y a quelques jours ? Pourquoi attendre encore avant d'interpeller les malfaiteurs dont on indique que leur identité est connue ?

Le trafic aurait commencé en 2014. Le corail noir, surnommé « *bois de rose de mer* », est très utilisé dans le monde de la joaillerie. Les bijoux confectionnés à partir du corail noir valent jusqu'à des milliers de dollars sur le marché international. Inscrits dans l'annexe II de la Cites, ces animaux sont interdits à l'exportation.

01/03 - Des militaires déployés pour déloger des dizaines de familles au profit d'un projet de construction d'hôtel. Selon *France 24*, un huissier accompagné des forces de l'ordre, a ordonné à plusieurs dizaines de familles d'abandonner leurs logements et leurs terrains situés dans une commune proche de Mahajanga. Motif : faire de la place pour la construction d'un hôtel. Les familles, certaines installées depuis des décennies avec l'aval tacite des autorités, refusent de quitter les lieux. L'entreprise de BTP Madécasse, en charge du chantier, a mandaté un huissier qui s'est rendu sur place, accompagné d'une cinquantaine de policiers, de gendarmes et de militaires armés de l'unité anti-émeute Emmo/reg. Selon Madécasse, 84 familles vivent sur le terrain mais selon un habitant, ce sont environ 1 700 personnes - soit 300 familles - qui sont sommées d'évacuer les lieux. Contacté par *France 24*, le service de communication de la gendarmerie a assuré que l'huissier était intervenu à la suite d'une décision de justice favorable à Madécasse, propriétaire de 19 hectares. *France 24* n'a pas pu avoir accès à cette décision de justice, malgré l'intervention des avocats de l'entreprise.

08/03 - Sommet de la Francophonie : une voie rapide de 11 km sera construite pour relier l'aéroport à la capitale au village de la Francophonie et éviter les quartiers populeux. Les habitants seront jetés à la rue sans indemnisation ni compensation, affirme *Madagascar Matin*. Le financement est accordé par la Chine. « *Des techniciens Malgaches accompagnés de Chinois se sont rendus dans ce fokontany pour étudier la mise en œuvre du projet. Et c'est seulement à ce moment-là que les habitants ont été informés de l'existence des travaux qui se tiendront incessamment* ». Des hectares de rizières seront également détruits. Les propriétaires, qui viennent tout juste d'en être informés, devront se hâter pour procéder à la récolte. Seuls les occupants disposant d'un titre foncier ou d'une lettre visée par les responsables du fokontany pourront bénéficier d'une indemnisation. « *Nous avons peur de tout perdre après des années d'aménagement du lieu. Ils ne nous ont donnés que peu de temps pour fournir les dossiers* », souligne un habitant. Des personnes occupant les lieux depuis plusieurs décennies devront les libérer sans délais. La plupart des ménages expulsés vont devoir rejoindre le rang des sans-abris si l'indemnité allouée ne leur permet pas l'acquisition d'un lopin de terre, dénoncent des médias. Deux sociétés chinoises seraient en lice pour décrocher le marché de cette nouvelle voie. La contrepartie offerte par l'Etat n'a pas été communiquée mais elle serait, dit-on, prometteuse. « *Nous avons entendu dire qu'en échange des travaux d'extension, la société pourrait bénéficier d'une parcelle de terrain disposant de richesses minières. Et à voir la précipitation des deux sociétés à gagner le marché, l'enjeu est de taille* », explique un résident menacé d'expulsion. Les habitants d'Ivato ont organisé un rassemblement devant les bureaux de la commune.

► Environnement, calamités naturelles, assainissement de la capitale

07/03 - Une catastrophe écologique plane sur Faux Cap. Un vraquier panaméen, chargé de 160 000 tonnes de charbon et de 2 500 tonnes de carburant, s'est échoué. Des éléments de la région militaire de Toliara ont été les premiers à signaler un risque imminent de pollution. Des techniciens du ministère de l'environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts, dépêchés sur les lieux, ont confirmé cette menace avérée sur la faune et la flore marine. Pour sa part, l'Agence portuaire, maritime et fluviale (APMF) minimise l'affaire, affirmant que qu'aucune pollution n'a été constatée à la surface de l'eau. Un remorqueur a appareillé de Taolagnaro avec cinq spécialistes, dont trois Sud-Africains. L'armateur a mandaté deux sociétés pour s'atteler aux opérations de sauvetage. Cet imposant bâtiment de 280 mètres de long avait levé l'ancre au port de Richard Bay en Afrique du Sud et faisait cap sur l'Inde.

10/03 - Echouage d'un navire à Faux Cap : l'APMF annonce aux riverains une menace imminente de pollution de la mer et du littoral. Suite à la dégradation des conditions météorologiques, les opérations nécessaires au déséchouage du vraquier n'ont pas pu être effectuées. La perte du navire est à craindre. L'équipage et le personnel des autorités malgaches présentes sur le navire ont été évacués. Seule une équipe de la société mandatée par l'armateur serait encore à bord pour effectuer une dernière tentative d'enlèvement du carburant prisonnier dans le navire « *afin de réduire le risque de pollution* ».

24/03 - Naufrage à Faux Cap : pollution dans un sanctuaire d'espèces endémiques. Un rapport des autorités malgaches sur l'échouage du navire panaméen signale une sédimentation de poussière de charbon dans ce site à fort taux d'endémicité de faune et de flore marines. Sort incertain pour les près de 3 000 espèces répertoriées dans cette zone exceptionnellement riche. Les techniciens s'attèlent à l'enlèvement du vraquier. Pour endiguer une possible émanation de produits pétroliers, les 2 500 tonnes de gasoil piégées

dans ses réservoirs ont été transvasées dans un autre bateau. Les carters d'huile ont été vidangés et tout le circuit hydraulique purgé. Tous ces produits ont déjà quitté le territoire malgache.

« *Des échantillons du charbon que transporte le navire seront prélevés et testés en laboratoire afin d'évaluer les risques écologiques que peuvent présenter la cargaison* », indique-t-on au ministère de l'environnement. Le naufrage au large de Faux Cap de cet imposant bâtiment n'est pas une première. « *Une désuète cartographie marine, vieille de plus d'une centaine d'années, remontant à l'époque coloniale, explique cette série de catastrophes maritimes. À chaque fois, c'est l'écologie qui en fait les frais. Une urgente mise à jour de la cartographie des mers territoriales malgaches s'impose, de manière à mettre un terme à de pareils sinistres* », interpelle une source auprès du commandement des forces navales malgaches.

23/03 - Insécurité alimentaire dans le Sud : le gouvernement décrète l'état de sinistre et se résout à faire appel à l'aide internationale. Le conseil de gouvernement fait état de l'aggravation de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de l'insuffisance des ressources disponibles, notamment dans les sept districts les plus touchés. Selon le rapport sur l'insécurité alimentaire dans le Grand Sud, dressé par le PAM au mois de février, sur 1,14 million d'habitants des sept districts sont touchés par l'insécurité alimentaire (80 % de la population totale de la zone), dont 663 500 sont en insécurité alimentaire sévère (IAS). La dégradation de la situation entraîne une émigration temporaire. Un appel à l'aide internationale sera lancé pour collecter les 69,7 millions de dollars nécessaires pour financer le programme d'urgence du gouvernement.

19/03 - Un partenariat en gestation avec les Etats-Unis pour la préservation de l'environnement. Le ministre de l'environnement, Ralava Beboarimisa, est invité au prochain « *World Water Day Global Water Security Summit* » à Washington. Une opportunité, selon le ministre, pour sensibiliser les participants sur la situation de Madagascar au regard de la sécurité environnementale liée à l'eau et aux océans, avec entre autres les risques d'inondations dans certaines régions et de sécheresses dans d'autres. Madagascar compte en effet parmi les pays les plus vulnérables au changement climatique, rappelle-t-il.

05/03 - Tous les marchands ambulants seront bannis du centre-ville de la capitale à partir du 15 mars et devront intégrer les structures mises en place. A l'issue de ce nouvel ultimatum, ils seront sévèrement pourchassés. La commune demande aux consommateurs de ne plus acheter dans la rue mais sur les marchés dédiés. Les marchandises saisies au cours des descentes de police seront brûlées sous 30 jours. *Tribune* écrit : « *Reste à savoir qui va vérifier si les marchandises sont bel et bien brûlées et que fera-t-on des marchandises périssables* ».

► Bailleurs de fonds, Banque mondiale, FMI, coopération

03/03 - Le représentant résident du FMI annonce que l'institution sera plus attentive aux actions menées contre la corruption. L'adoption en septembre 2015 de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption pour la période 2015-2025, l'élargissement des compétences du Bianco, ainsi que la déclaration de patrimoine réalisée par les membres du gouvernement constituent pour le FMI des avancées importantes mais il reste à concrétiser la stratégie, y compris en améliorant le fonctionnement du système judiciaire car la population et les entreprises ont besoin de constater des résultats tangibles. Ceci implique que l'Etat soit beaucoup plus entreprenant en s'attaquant en premier à la grande corruption, en faisant « *un balayage de haut en bas* ». Bien que la gouvernance et la lutte contre la corruption ne fassent pas partie des mandats primaires du FMI, elles constituent néanmoins des préoccupations majeures de l'institution dans la mesure où elles ont des impacts significatifs sur la stabilité macroéconomique et le niveau de pauvreté. Le FMI entend apporter sa contribution à la mise en place de la bonne gouvernance en faisant appel à son expertise internationale, au niveau notamment de la douane, des impôts et des entreprises publiques.

12/03 - FMI : résultats globalement satisfaisants de la mission destinée à statuer sur l'attribution à Madagascar de la Facilité élargie de crédit (FEC) mais « d'importants défis restent à relever ». Après avoir obtenu en novembre 2015 les 42,1 millions de dollars de la Facilité de crédit rapide, Madagascar va donc pouvoir passer à l'étape suivante, l'attribution de la FEC, d'un montant de 240 millions de dollars sur 3 ans. Le programme de référence, objet de l'évaluation, avait notamment pour but de renforcer les recettes fiscales à travers une lutte plus efficace contre les fraudes, l'élimination de certaines exonérations et les efforts menés pour réduire le secteur informel. Le FMI avait également suggéré l'abandon de subventions inefficaces aux carburants et aux entreprises publiques comme la Jirama et Air Madagascar. La délégation affirme que « *d'importants défis restent à relever. (...) Les progrès dépendront fortement de l'amélioration de la gouvernance, y compris la lutte contre la corruption, pour assurer que les réformes soient effectivement mises en œuvre et portent des fruits.* Le communiqué ajoute : « *Il est important de maintenir des orientations budgétaires prudentes, entre autres en améliorant la gestion de la Jirama, en évitant de nouveaux arriérés et en s'assurant de la soutenabilité de la dette publique* ». Sur les autres points d'évaluation la délégation est plus optimiste : « *La situation économique et financière s'améliore (...). L'exécution du programme de référence à fin décembre 2015 a été globalement satisfaisante. D'une manière générale, de bons résultats ont*

été atteints par rapport aux objectifs indicatifs, et des progrès ont été enregistrés en matière de réformes structurelles ». Les représentants de l'institution soulignent, entre autres, des améliorations dans la mobilisation des recettes, ou encore la qualité des dépenses publiques. L'arrêt des subventions aux carburants et le mécanisme d'ajustement automatique des prix à la pompe y sont pour quelque chose. Le FMI conforte aussi certaines prévisions, comme le taux de croissance qui devrait dépasser 4 % cette année. La délégation rappelle que la mise en œuvre réussie du programme de référence « offrira un cadre favorable pour accompagner le retour de la confiance et mobiliser les appuis extérieurs, tout en contribuant à poser les bases d'une future demande d'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) ». Une nouvelle évaluation est prévue en mai ou juin, avant le verdict final du conseil d'administration de l'institution. Le gouvernement, de son côté, estime que les réformes sont sur la bonne voie et les réformes menées « satisfaisantes ». « Il ne reste qu'à améliorer certains points comme la gestion de la Jirama », annonce Jean Ravelonarivo. Le redressement la société publique ne semble pourtant pas acquis : quelques jours seulement après cette déclaration, une dépêche annonçait en effet que les subventions accordées à la Jirama au titre de 2016 ont été révisées à la hausse et atteignent 310 milliards Ar, soit 70 milliards de plus que le montant inscrit dans la loi de finances... Pour *La Dépêche*, la Jirama continue de vivre sous perfusion et s'enlise dans la crise. Pour l'heure, aucune solution pérenne n'est encore annoncée pour sauver la Jirama.

Le ministre des finances, Gervais Rakotoarimanana, a fait savoir que la lutte contre les sociétés qui ne paient pas leurs impôts sera réactivée suite au rapport d'évaluation de la mission du FMI qui a pointé du doigt la faiblesse du taux de pression fiscale et la mauvaise rentrée des impôts, taxes et redevances.

19/03 - Air Madagascar-Jirama : deux dossiers brûlants suivis de près par le FMI. Antoinette Sayeh, directrice du département Afrique du FMI en visite à Madagascar, souligne qu'« avec l'aide de la Banque mondiale, [le FMI] continuera à s'attaquer aux problèmes rencontrés par la Jirama et Air Madagascar afin de maîtriser les transferts à ces entreprises d'État. (...) D'autres grandes réformes doivent être menées pour renforcer l'économie et consolider la croissance à un niveau plus élevé, notamment par le renforcement du système financier. (...) Le plus important est que l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption soient intensifiées afin que les réformes soient mises en œuvre et portent leurs fruits. Cette visite contribuera à établir un bilan qui faciliterait le passage vers un accord au titre de la FEC ». Antoinette Sayeh, préfère donc attendre l'évaluation finale avant de se prononcer sur les chances de Madagascar de bénéficier de la FEC attendue depuis mi-2015. « Nous aurons une évaluation finale à la fin mai et sur la base de cette évaluation nous connaissons les prochaines étapes et saurons si Madagascar est près de conclure un programme FEC », déclare-t-elle, se voulant malgré tout optimiste « parce que les performances affichées par Madagascar jusqu'ici sont satisfaisantes et parce que le gouvernement s'est engagé à poursuivre ses efforts ».

07/03 - La mise à jour de l'accord de coopération franco-malgache évoquée lors d'un entretien du chef de la diplomatie avec son homologue français. La validité de l'ancien document-cadre a expiré en 2015. Le nouveau document portera sur la période 2016-2020. « La France, par le biais de son ministère des affaires étrangères, se dit prête à appuyer notre pays par le biais de l'aide publique au développement, mais aussi à travers l'UE et le FMI », souligne Béatrice Attalah. L'état de la coopération au sein de la COI a été également abordé au cours de la rencontre au Quai d'Orsay. Le ministre Jean-Marc Ayrault a promis le soutien de la France aux préparatifs du Sommet de l'OIF. Il a indiqué que la France encourage les réformes nécessaires à la conclusion d'accords avec les institutions financières internationales et à la mise en place d'un environnement attractif pour les investisseurs.

16/03 - Projet de révision de l'accord-cadre général de coopération entre Madagascar et La Réunion signé en 2008. L'annonce en a été faite à l'occasion de la visite dans la Grande île du sénateur Didier Robert, président du conseil régional de La Réunion. La région est prête à appuyer auprès du gouvernement français la demande de facilitation de l'obtention de visas par les ressortissants malgaches. L'établissement d'une liste de personnalités VIP dont les déplacements seraient facilités a été évoqué. « Le développement de nos îles passe par le renforcement de la coopération sur des sujets comme l'environnement, les questions d'ordre économique, le développement du tourisme ou encore sur une meilleure connectivité », déclare Didier Robert.

14/03 - Révision pour les uns, réactualisation pour les autres, ou encore, déclenchement dans certains cas. Madagascar est en train de revoir ses accords-cadres de coopération dans ses relations bilatérales. « Il s'agit d'une mise à jour selon les nouveaux enjeux internationaux et surtout des nouveaux intérêts de Madagascar », explique-t-on au ministère des affaires étrangères. La révision de l'accord-cadre de coopération entre Madagascar et la France a été relancée tout récemment par une visite en France du premier ministre et de la ministre des affaires étrangères. Il en a été de même avec l'Union des Comores, lors de la visite officielle du président à Madagascar, au début du mois. Dernier évènement en date, la signa-

ture d'un accord-cadre général de coopération entre la Grande île et Maurice, à l'occasion de la visite de Hery Rajaonarimampianina dans l'île sœur.

14/03 - Le Japon confirme son intention de financer l'extension du port de Toamasina. Les préparatifs techniques sont pratiquement terminés. L'ambassadeur révèle néanmoins que son pays attend des assurances complémentaires du FMI sur les progrès accomplis par Madagascar dans la gestion des finances publiques et la gouvernance. Ce projet a pour but de restaurer la capacité du port afin qu'il puisse gérer efficacement le volume croissant des échanges et lui permettre de renforcer sa fonction de principal port d'escale de l'océan Indien.

18/03 - Troisième « dialogue politique » Madagascar-UE, à Tolagnaro. Impatience de part et d'autres. Hery Rajaonarimampianina a, pour la première fois, affiché une certaine impatience, voire une lassitude par rapport au temps pris pour le déblocage effectif des aides. L'UE, de son côté, insiste toujours sur les réformes à engager. « *Le choix de Tolagnaro pour accueillir ce dialogue politique crée la polémique* », écrit *Madagascar Matin*. Depuis le temps de Marc Ravalomanana et en passant par la transition d'Andry Rajoelina, Taolagnaro est bénéficiaire du projet « *Pôle intégré de croissance* » ainsi que des infrastructures construites par QMM. Beaucoup estiment que Taolagnaro est une ville qui a connu un certain développement. Une « vitrine » qui ne reflète pas la situation d'extrême pauvreté que vit la population dans tout le pays. « *L'union européenne esquive la réalité* », titre le quotidien. Une table ronde économique entre les deux parties sera organisée le 13 mai.

Pour les médias, « ce dialogue avec les partenaires européens a laissé transparaître une rupture de... dialogue entre le président de la République et son premier ministre ». Jusqu'au dernier moment on ignorait si ce dernier serait associé aux rencontres, certains médias ayant déjà annoncé qu'il en avait été exclu. Son nom ne figurait pas dans la liste des participants remise aux diplomates.

► Vie des entreprises, divers

01/03 - Ehoala Park : les projets industriels tardent à se concrétiser. Partie prenante dans le financement du projet, la Banque mondiale s'interrogerait sur son devenir. Ehoala Park est l'un des premiers projets de parc industriel mis en place à Madagascar. A l'origine, en 2009, l'idée était de mettre à disposition de potentiels promoteurs industriels locaux ou internationaux une zone industrielle de 400 ha, dans le cadre d'un partenariat public-privé impliquant Rio Tinto QMM et sa filiale Port d'Ehoala, l'Agence portuaire, maritime et fluviale (APMF) et le Projet pôles intégrés de croissance (PIC). L'Etat malgache, par le biais d'un financement de la Banque mondiale, figure parmi les bailleurs de fonds. A ce jour, aucun projet industriel n'a démarré. Des projets nés en 2013 sont restés au stade de manifestation d'intérêt, dans l'attente de la viabilisation complète du site, qui ne manque pas d'atouts : le port d'Ehoala, tout proche, est aujourd'hui le deuxième port en eaux profondes de la région océan Indien. Le parc est aussi situé sur l'une des principales routes maritimes internationales. Il possède une vocation à devenir l'un des principaux hubs de la région.

10/03 - Le gouvernement annonce la signature d'un mémorandum d'entente avec Maurice pour le développement d'une Zone économique spéciale (ZES) pilote sur le site d'Ehoala. Il concerne la mise en place de structures de coopération dans plusieurs secteurs comme l'agriculture, la pêche, le commerce, le tourisme, le transport et les Tics. La viabilisation de la zone de 440 hectares se ferait par lotissement de 20 hectares. Le coût du projet est estimé à 250 millions de dollars et pourrait aboutir à la création de 6 000 emplois. Le secteur privé malgache fait part de son inquiétude face à la signature de cette convention et déplore avoir été placé devant le fait accompli, sans consultation préalable. L'ancien chef de la FIS du temps de la Transition, devenu sénateur Mapar, Lylison René, déplore que les parlementaires et l'armée n'aient pas été consultés avant la prise de décision. Il redoute que les exploitants mauriciens de la ZES se livrent à divers trafics comme l'exportation illicite de bovidés et l'importation d'armes et que Madagascar abandonne sa souveraineté sur ce territoire concédé. Certains n'hésitent pas à faire le rapprochement avec l'affaire Daewoo qui a précipité la chute du régime Ravalomanana.

04/03 - Les autorités malgaches souhaitent faire revivre leur flotte nationale, inexistante depuis la liquidation en 2008 de la Société malgache de transport maritime (SMTM). Le gouvernement a ainsi entamé des discussions avec la compagnie française de services maritimes Worms, avec qui il envisage de former une joint-venture via le ministère des transports. Le gouvernement compte développer le transport maritime et le commerce international, en se concentrant dans un premier temps sur une liaison entre Madagascar et la Turquie. Worms est particulièrement active en tant qu'agent maritime en France et dans le bassin méditerranéen.

10/03 - Pour faire face à la crise mondiale du secteur minier, QMM supprime 35 emplois à Tolagnaro. La baisse mondiale des cours des produits miniers se poursuit. Pour l'ilménite, les prix s'établissent actuellement à 100 dollars la tonne. Un coup dur pour la société, qui affiche un coût de production de 300 dollars

la tonne. En accord avec les délégués syndicaux, la structure organisationnelle sera revue et certaines activités occupées par 60 employés seront externalisées. La société emploie actuellement 600 personnes. En 2015, la production d'ilménite a été de 150 000 tonnes contre 520 à 750 000 tonnes par an auparavant.

02/03 - Le gouvernement fait marche arrière sur la mise en place de la redevance portuaire ACD (« *Advanced cargo declaration* »). Cette redevance, non inscrite dans la loi des finances 2016, instaurée par le ministre des transports à travers l'APMF (Agence portuaire maritime et fluviale) et la société ATMPS dirigée par un béninois, a provoqué l'ire des opérateurs économiques qui ont claqué la porte du dialogue avec l'Etat. Le gouvernement avait déjà accordé une exemption temporaire à la compagnie minière Ambatovy⁶ en grande difficulté (400 conteneurs de nickel ont été bloqués au port depuis le début de la crise). Décrié par tous, y compris par les ambassadeurs des Etats Unis et du Japon, ainsi que la presse, qui a mis en cause la probité du dirigeant de la société ATMPS, le pouvoir a été acculé à renoncer à son projet. D'autant que le paiement de cette taxe ne garantit aucun service supplémentaire aux opérateurs qui payent déjà une redevance similaire à travers Gasynet. Noro Andriamamonjirison, présidente du GEM (Groupement des entreprises de Madagascar), se déclare désormais prêt à reprendre sa collaboration avec le gouvernement. D'ici deux mois, un système ayant pour objet la collecte d'une redevance de sécurité et de sûreté maritime sera mis en place, dans le cadre d'une concertation entre le secteur privé, l'Etat et l'APMF. Selon certaines estimations, l'Etat comptait collecter 15 millions d'euros par an du dispositif ACD. Une manière maladroite, estime *L'Express*, de renflouer ses caisses et de répondre aux exigences des bailleurs portant sur l'amélioration des recettes fiscales et douanières, alors qu'il est déjà incapable de faire rentrer impôts et taxes inscrits au budget.

26/03 - 17 milliards Ar ont été injectés sur le compte dédié au remboursement de la TVA payée par les sociétés assujetties, notamment celles des zones franches. L'approvisionnement devrait se poursuivre et les arriérés de remboursement devraient se résorber définitivement, assure le directeur général du Trésor. Ces retards de remboursement constituaient l'un des points de discorde entre l'Etat et le secteur privé depuis plusieurs années. Quelques 800 entreprises sont concernées, le plus grand créancier de l'Etat étant la compagnie minière Ambatovy, qui escompte le remboursement de 175 millions de dollars. *Tribune* rappelle que le non-remboursement de la TVA est une pratique qui remonte à la période du régime de Transition, « à l'époque où le ministre des finances s'appelait Hery Rajaonarimampianina. Evidemment, personne ne peut expliquer où sont passées ces TVA non remboursées... ». La prise de « mesures pour éviter l'accumulation de nouveaux arriérés et pour apurer les arriérés existants dans les plus brefs délais » était au nombre des recommandations du FMI lors de la conclusion de la dernière Facilité de crédit rapide (FCR). L'annonce de l'approvisionnement régulier de ce compte séquestre devrait faciliter la reprise du dialogue public-privé qui avait été suspendu après l'échec des négociations sur le dossier Advance cargo déclaration (ACD).

07/03 - Madagascar n'est pas encore complètement entré dans la mondialisation. D'après l'édition 2016 de l'indice de la mondialisation économique, sociale et politique publié par l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), Madagascar se trouve à la 37ème position dans le classement des pays africains et à la 149ème place à l'échelle mondiale. L'indice tient compte de l'importance des flux commerciaux, d'investissements, des revenus transfrontaliers rapportés au PIB et de l'impact des barrières commerciales et des restrictions de circulation des capitaux. Le Maroc est le pays africain le plus mondialisé, Maurice occupe le second rang, devant l'Afrique du Sud.

09/03 - Le milliardaire nigérian, Aliko Dangote, qui a fait fortune dans la cimenterie, projette d'investir dans la Grande île. Le DG du groupe Dangote Sénégal est en mission de prospection, suite au contact établi en France par le premier ministre lors de son dernier déplacement. Les secteurs phares en discussion sont, entre autres, l'énergie, la cimenterie, l'agriculture et l'adduction en eau potable. Les discussions pourraient aboutir au démarrage de projets dans un délai de quelques mois. L'homme d'affaires est la première fortune d'Afrique, estimée à 15 milliards de dollars. Son groupe est présent dans plusieurs pays africains. Aliko Dangote est notamment membre de l'African Energy Leaders Group (AELG), un groupe multipartite qui vise à résorber le déficit de puissance énergétique en Afrique. Selon *Ma-TV*, la visite d'Aliko Dangote s'est réduite en une simple visite de courtoisie. Aucun accord n'a été signé en dépit de l'annonce d'une implantation future, voire proche, d'une unité importante en matière d'énergie et de cimenterie. L'homme d'affaires serait actuellement poursuivi par la justice sénégalaise...

22/03 - La Société financière internationale (SFI), membre du groupe Banque mondiale, annonce qu'elle a conclu un partenariat avec le gouvernement pour le développement de l'énergie solaire, dans le cadre de l'initiative « *Scaling Solar* » qui vise la création d'un marché viable pour l'énergie solaire en

⁶ Cf. revue de presse de février p. 23 & 24
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

Afrique. Après la Zambie et le Sénégal, Madagascar est le troisième pays à intégrer l'initiative. Il s'agit d'une installation solaire à grande échelle qui devrait régler de manière définitive le problème des délestages et réduire le coût de la production d'énergie actuellement prohibitif du fait de l'utilisation de centrales au fioul. Le réseau interconnecté d'Antananarivo serait l'un des premiers bénéficiaires de ce projet. Mahajanga et Nosy Be devraient également figurer dans la liste. Le projet de construction d'une centrale de 30 à 40 MW pourrait se concrétiser dans un délai de deux ans. Les annonces en vue d'accompagner l'électrification de Madagascar se multiplient. Outre les partenaires techniques et financiers habituels, de grandes multinationales se sont manifestés, notamment suite à la mission effectuée récemment en Europe par le premier ministre.

09/03 - Air Madagascar évalué sur site par l'UE. Une mission de la Commission européenne est actuellement dans la Grande île pour évaluer les actions entreprises aussi bien par Air Madagascar que par l'Aviation civile malgache (ACM), en vue de sortir la compagnie de la liste noire des transporteurs aériens. L'avenir de la compagnie dépend très largement de cette évaluation. C'est le premier baptême de feu pour le canadien à la tête de la compagnie. Nommé en octobre 2015, Gilles Filiatreault a pour mission principale le redressement d'Air Madagascar, la sortie de la compagnie de cette fameuse liste et la préparation de la compagnie à faire face à l'Open Sky. Le ministre de tutelle, Ulrich Andriantiana, affirme que « *la sortie de l'annexe B se fera avant la tenue du Sommet de la francophonie* ». *Tribune* rappelle qu'en 2011 l'UE avait décelé 800 défaillances techniques à Air Madagascar. L'année dernière le nombre était tombé à 50. Néanmoins les 3/4 des compagnies africaines sont inscrites à l'annexe B. Pour Air Madagascar, cette sanction engendre 4,5 millions de dollars de manque à gagner par an soit près de 22,5 millions depuis le début d'interdiction du survol du ciel européen. A cette perte sèche s'ajoute le coût de la location d'aéronefs.

16/03 - Air Madagascar en mode survie face à la libéralisation du ciel malgache. Des compagnies extérieures annoncent l'ouverture de dessertes de Madagascar. La préparation de la haute saison bat son plein. Les acteurs se mobilisent pour atteindre le cap des 300 000 touristes. De nouvelles lignes et de nouvelles dessertes sont annoncées, certaines compagnies multiplient leurs fréquences vers la Grande île. Le géant Emirates pointe son nez. Face à cette effervescence, Air Madagascar tient le rôle de spectateur et attend l'effet des mesures annoncées par son PDG, Gilles Filiatreault. Pour survivre, la compagnie opte pour le partage de codes avec d'autres compagnies. C'est le cas de la ligne Antananarivo-Chine, avec Air Austral. Une enveloppe de 75 milliards Ar doit être injectée par l'Etat dans son capital d'ici 2018. Afin de faire face à l'Open sky, 25 milliards ont déjà été débloqués en 2016, tout comme l'année précédente.

10/03 - Marc Ravalomanana exigerait 500 millions de dollars de dédommagement pour les biens de Tiko pillés et incendiés durant les événements de 2009. L'ex-chef d'Etat aurait envoyé un courrier contenant cette demande à Hery Rajaonarimampianina et à d'autres hauts responsables. Une demande jugée exorbitante par certains, d'autant que la question des arriérés fiscaux de la société n'est toujours pas réglée. Ils s'élèveraient à près de 100 millions de dollars pour la seule année fiscale 2008. L'examen de cette requête et de toutes celles des autres victimes de ces troubles revient au Conseil de réconciliation Malagasy (FFM) dont la refonte est en cours. Le redémarrage des activités du groupe Tiko est toujours au point mort.

12/03 - La crise de la filière de la vanille écorne son image de marque. Madagascar reste le leader mondial de la production de vanille, malgré la concurrence internationale. Une filière qui rapporte gros, rappelle *RFI*. En 2014, 2 500 tonnes ont été exportées pour un total de 118 millions de dollars. C'est le troisième produit générateur de devises après le nickel et le girofle. La filière fait vivre près de 100 000 paysans dans huit régions, sans compter les préparateurs, collecteurs et exportateurs. Néanmoins, la filière est aujourd'hui en crise. La production 2016 pourrait ne pas dépasser les 1 500 tonnes. Recrudescence des vols de gousses sur pied, violation des règles de production, de récolte et de conservation figurent parmi les différentes causes qui poussent certains opérateurs à vouloir s'enrichir sans respecter les normes. Ainsi, c'est la qualité de la vanille qui en pâtit et, avec elle, l'avenir de milliers de petits producteurs. Les acteurs de la vanille se sont réunis à Antananarivo pour trouver des solutions et éviter ainsi la débâcle à la filière. « *Les produits frauduleux vont être détruits, en application des textes en vigueur* », affirme le ministère du commerce et de la consommation. Pour le ministre, Henri Rabesahala, « *la problématique de la vanille, aujourd'hui, est reliée avec ses problèmes de blanchiment d'argent qui sont surement reliés avec la filière du bois de rose. Ce sont des réseaux très larges. Il faut donc trouver et identifier les sources de ce blanchiment et attaquer les problèmes à ce niveau-là* », a-t-il prévenu. Un arrêté ministériel sera bientôt publié pour recadrer les différents acteurs de la filière.

Un reportage de la chaîne française *LCP Public Sénat* explique que depuis 20 ans, une nouvelle génération de Chinois s'est installée à Madagascar. Elle se distingue de l'ancienne diaspora par ses méthodes radicales. Intéressés par toutes les matières premières de la Grande île, ces négociants prennent petit à petit les rennes du commerce de la vanille malgache. Réputée la meilleure du monde, elle subirait toutes les conséquences de l'arrivée de ces nouveaux grossistes. La Chine en exige des quantités de plus en plus importantes, dans des délais de plus en plus rapides, quitte à rabaisser la qualité.

24/03 - Les vols de vanille sur pied font rage. Les malfaiteurs frappent quasiment chaque nuit, notamment à Ambanja et à Vavatenina, obligeant les producteurs à cueillir les gousses bien avant la phase de maturité. La saison de cueillette n'ouvre que dans deux mois. Dix personnes sont tombées dans les mailles des filets tendus par la gendarmerie d'Ambanja. La commercialisation de gousses cueillies avant terme nuit gravement à la réputation de la vanille malgache sur le marché international.

13/03 - François Woo, patron du géant du textile mauricien La Compagnie mauricienne de textile (CMT) confirme la réouverture en juillet d'une usine à Madagascar. Son redémarrage a nécessité des investissements de 10 millions de dollars. Elle permettrait la création dans un premier temps de 2 500 emplois, 3 500 de plus à terme. « *Nous sommes venus à Madagascar en 1997. Nous avons atteint notre vitesse de croisière trois ans après. Mais la crise politique de 2002 nous a contraints de mettre la clé sous la porte* », rappelle le PDG.

16/03 - Démentiellement d'un vaste trafic international de batteries usagées entre La Réunion, Madagascar, l'Asie et le Moyen Orient. Le cerveau mauricien de ce vaste trafic est en garde à vue à La Réunion. L'enquête débute avec la saisie de 1 200 batteries par les douanes en décembre 2012. Elles sont en partance pour Madagascar. Deux transitaires véreux sont identifiés. Un coup de filet est opéré en décembre 2014. Les suspects sont mis en examen et placés en détention provisoire. Les recherches ont permis de repérer deux filières distinctes. Un transitaire appréhendé est en cheville avec un petit exportateur d'origine malgache dont les petites mains ratissent les batteries aux quatre coins de l'île. Cette filière « *artisanale* » exporte les batteries usagées à Madagascar à raison de quatre à cinq tonnes par voyage. C'est de la Grande Ile que les produits toxiques repartent en Inde, où les batteries se retrouvent entre les mains de trafiquants qui utilisent généralement des enfants pour extraire le plomb dont elles sont gorgées. Saturnisme et dégâts neurologiques irréversibles sont la rançon de ce trafic. Les gendarmes ont identifié une seconde filière d'exportations illégales. Deux riches exportateurs mauriciens, à l'abri dans l'île sœur, gèrent les flux de batteries par téléphone. Ils expédient des lots de batteries d'environ 20 tonnes à destination de la Chine, de Dubaï et du Pakistan. A La Réunion, un container rapporte 2 000 euros aux collecteurs. Pour les « *traders* » mauriciens, le container de 20 tonnes est facturé 12 000 euros. Au terme de trois ans d'enquête, les gendarmes ont mis la main sur 257 tonnes de batteries. Un résultat honorable mais une goutte d'eau si l'on considère que 1700 tonnes de batteries quittent chaque année La Réunion en toute illégalité. Un trafic estimé à un million d'euros.

17/03 - Madagascar en queue de peloton des pays où il fait bon vivre et où la population est « heureuse ». Selon le 4ème palmarès compilé par le « *Sustainable Development Solutions Network* » portant sur 156 pays et la période 2013-2015, Madagascar se situe en queue de peloton avec la Tanzanie, le Libéria, la Guinée, le Rwanda, le Bénin, l'Afghanistan, le Togo, la Syrie et le Burundi. L'indicateur s'appuie sur des facteurs comme le PIB par habitant, l'accès aux soins de santé, la sécurité d'emploi, la liberté politique, la corruption gouvernementale et l'espérance de vie.

24/03 - La société d'Etat d'extraction minière Kraoma sur le point de déposer son bilan. La société n'arrive plus à payer le salaire de ses 500 ouvriers et de sa vingtaine de cadres. Une somme de 800 000 dollars aurait été détournée. Des ventes de minerai sont intervenues en marge de l'entreprise et ont alimenté un compte personnel. Le directeur administratif et financier a nié les faits mais les syndicats sont intervenus en haut lieu pour le faire limoger. Son renvoi a eu lieu au mois de novembre mais à ce jour aucune poursuite n'aurait été engagée par la direction de l'entreprise ou le ministère de tutelle. Fournisseurs et sous-traitants n'ont pas été réglés, les salaires n'ont pas été versés. Le personnel menace de déposer un préavis de grève. Les équipements vieillissants auraient été la cause d'accidents du travail. Des contacts seraient en cours avec des Coréens pour céder la société. Kraoma est considérée par certains comme la vache à lait des régimes successifs, au même titre qu'Air Madagascar.

24/03 - Les importations de riz en baisse. La Grande île a importé 275 000 tonnes de riz en 2015, un chiffre en baisse de 82 000 tonnes par rapport à 2014. « *Nous assistons à une tendance à la baisse des importations. (...) Cette quantité devrait suffire pour assurer l'approvisionnement du marché étant donné que nous arrivons actuellement au terme de la période de soudure* », explique l'observatoire du riz.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), Le Daily, La Vérité, La Gazette, La Dépêche de Madagascar, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagascar Matin, Madagate, APOI, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, Le Madagascar, DwizerNews, Ny Valosoa Vaovao, Madagascar Environmental Justice Network, agence Anta

Taux de change au 30/03/16 : 1 euro = 3596 Ariary